



COMPTE RENDU

DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 25 JANVIER 2022

Au regard du contexte sanitaire, le Conseil s'est tenu par voie dématérialisée sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement.

La séance a été retransmise en direct sur https://event.novialys.com/Datas/ltvi/1665690_61e3fba395722/ et sur Facebook <https://www.facebook.com/events/622595952290020/?ref=newsfeed>.

Étaient présents :

M. Éric ALGRAIN
M. Raphaël BONNIER
Mme Kim CHIUSANO
M. Ulf CLERWALL
Mme Alexandra CORDEBARD
M. David DELPLANQUE
Mme Awa DIABY
Mme Isabelle DUMOULIN
M. Rémi FÉRAUD
M. Bertil FORT
M. Philippe GUTTERMANN
Mme Pauline JOUBERT
M. Élie JOUSSELLIN
Mme Philomène JUILLET
Mme Laurence PATRICE
M. Sylvain RAIFAUD
Mme Sylvie SCHERER
M. Paul SIMONDON
Mme Léa VASA
Mme Dominique VERSINI
M. Thomas WATANABE-VERMOREL

Le quorum est atteint.

SOMMAIRE

QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES INDÉPENDANTS ET FCPE DE LA COMMISSION DE SECTORISATION RELATIVE À LA SECTORISATION DES ÉCOLES	3
QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DE L'ASSOCIATION OCBAUX RELATIVE À L'ACQUISITION PAR LA VILLE DE LOCAUX D'ACTIVITÉ EN PIED D'IMMEUBLE POUR PRÉSERVER L'ART, L'ARTISANAT ET LA MIXITÉ SOCIALE AU SEIN DU QUARTIER SAINTE-MARTHE	8
PROJETS DE DÉLIBÉRATION AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR OU D'UNE INSCRIPTION D'OFFICE	12
MA10 2022 01	12
MA10 2022 02	13
2022 DPE 3	13
2022 DASCO 5	14
2022 DDCT 2	17
2022 DAE 9	19
2022 DFPE 17	21
2022 DFPE 30	22
PROJETS DE DÉLIBÉRATION N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION	23
2022 DASES 27	24
2022 DASCO 1	24
2022 DDCT 10	24
2022 DLH 38	24
VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE ÉCOLOGISTE DU 10^e ARRONDISSEMENT RELATIF À L'ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF PARISIEN COMPLÉMENTAIRE DE DÉCHARGE DE SERVICE D'ENSEIGNEMENT	24
VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE ÉCOLOGISTE DU 10^e ARRONDISSEMENT RELATIF À LA HAUSSE TARIFAIRE DU PRIX DU GAZ SUITE À LA RUPTURE DE CONTRAT ENTRE LA SOCIÉTÉ E-PANGO ET LA RIVP	27
VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S PCF RELATIF À UNE PLAQUE RAPPELANT QUE LA JOCONDE VÉCUT DEUX ANNÉES DANS LE 10^e	30

La séance est ouverte à 18h31.

À l'occasion de cette première séance du Conseil de 2022, **Mme CORDEBARD** souhaite ses meilleurs vœux de bonne année au public qui suit la retransmission en direct, aux élu.e.s et à l'équipe municipale dont plusieurs membres ont été contaminé.e.s par la Covid-19. Elle remercie chaleureusement les uns et les autres pour l'aide fournie dans l'organisation de la visio-conférence en dépit de leurs conditions de santé et s'excuse pour d'éventuels problèmes techniques. Mme la Maire laisse ensuite la parole à M. Jean-Pierre ENGELBACH pour présenter la question de pré-conseil de l'association OCBaux.

À la suite d'un problème de connexion, l'ordre des questions de pré-conseil est interverti et la parole est donnée à Mme Sandrine CASSINI pour présenter la question relative à la sectorisation des écoles.

QUESTION DE PRÉ-CONSEIL RELATIVE À LA SECTORISATION DES ÉCOLES

Mme CASSINI expose le texte de la question.

*Madame la Maire,
Mesdames et Messieurs les adjoint.e.s,
Mesdames, Messieurs les conseiller.ère.s d'arrondissement,*

Lors de ce Conseil d'arrondissement, vous allez être amené.e.s à voter la nouvelle sectorisation des écoles de l'arrondissement. Nous souhaitons exprimer notre point de vue de représentants de parents d'élèves ayant participé à la Commission de Sectorisation des écoles du 10^e arrondissement.

Cette commission s'est déroulée du 31 mai au 14 décembre 2021 sous l'égide de M. ALGRAIN, premier adjoint à la Maire du 10^e arrondissement, en présence de directeurs d'écoles, des inspectrices de l'Éducation Nationale, de la CASPE, du Bureau de la Prévision Scolaire (BPS) et de représentants de parents d'élèves (RPE). Le choix des représentants de parents d'élèves initialement invités par M. ALGRAIN interroge sur la représentativité voulue.

Dès la première réunion, nous avons exprimé notre souhait que des élu.e.s puissent assister aux échanges. M. ALGRAIN a refusé, s'engageant à vous tenir régulièrement informés de l'avancée des travaux. Cela semble n'avoir été le cas que très tardivement. Les résultats de cette commission vous ont été présentés comme étant le fruit d'une large consultation. Au terme de cette commission, nous constatons que cette promesse n'a pas été tenue. Pour preuve la méthode employée au cours des réunions de cette commission.

En apparence, bien sûr, des réunions ont eu lieu. Nous avons passé un temps certain à écouter le Bureau de la Prévision Scolaire présenter une méthode, des tableaux, égrener des chiffres et commenter des cartes. À chaque rencontre, de nouveaux documents étaient présentés en séance sans avoir été préalablement diffusés malgré les demandes répétées des représentants de parents d'élèves. Les documents étaient communiqués aux membres de la commission quelques jours après la séance, et seules les deux premières réunions ont donné lieu à un compte rendu retraçant les échanges.

Les deux premières séances ont servi à expliquer la démarche et la méthodologie. Elles ont permis de présenter les effectifs réels à la rentrée 2021 dans les écoles. Entre le 30 septembre et le 25 octobre, les RPE ont rassemblé des données bâtimementaires pour la plupart des écoles : au-delà du nombre de salles de classe, des données sur les surfaces communes, les espaces disponibles pour les activités PVP et périscolaires conformément aux préconisations de la DASCO. Ce travail conséquent aurait pu engendrer un remaniement de la sectorisation non plus uniquement en fonction du nombre d'élèves par classe, mais en tenant compte des espaces communs où nos enfants passent une grande partie de leur temps.

Il a fallu attendre le 16 novembre pour que le Bureau de la Prévision Scolaire présente enfin des scénarios. À notre étonnement, toutes les écoles ne sont pas intégrées dans les scénarios. Nous

déplorons qu'il n'y ait pas eu de réflexion globale au niveau de l'arrondissement. Pourquoi diviser l'arrondissement ? Le BPS présente quatre scénarios. Côté ouest, deux scénarios opposant deux écoles, l'un prévoyant la fermeture de l'école Paradis, l'autre la transformation de la polyvalente Lancry en élémentaire. Aucun scénario n'est satisfaisant à nos yeux. Aucun ne tient compte de l'ensemble des problématiques du quartier. Côté est, deux scénarios également, l'un prévoyant la fermeture de l'école maternelle Écluses Saint-Martin avec comme conséquence immédiate la surcharge de la maternelle Hôpital Saint-Louis (plus de classes que de locaux réellement utilisables). Ce scénario est abandonné aussi vite qu'il est présenté ! Cela interroge sur le sérieux de ces scénarios.

Une réunion d'échanges destinée à approfondir les propositions de modification de sectorisation avec l'ensemble des RPE des écoles concernées était programmée le 2 décembre : elle a été annulée sans pour autant revoir les dates des séances suivantes.

Il a fallu attendre la dernière séance pour que le BPS présente un scénario où l'école Paradis n'était pas limitée à quatre classes, alors que le bâtiment peut en accueillir six en incluant l'usage du 3^e étage. M. ALGRAIN, qui ne s'en est jamais caché, souhaite fermer l'école Paradis et n'hésite pas à dépeindre à maintes reprises les méfaits d'une école à quatre classes. Car une école à quatre classes, c'est une école qui se voit supprimer sa décharge de direction. Pas étonnant que les directeurs d'école vivent dans la crainte de devoir retourner enseigner, alors qu'ils ont déjà l'énorme tâche de gérer leur établissement. En réalité, la suppression de cette décharge est un fait de la Mairie de Paris. Autrement dit, cela pourrait être fait autrement, à condition bien sûr d'investir. Faire vivre des écoles à quatre classes permettrait de mieux amortir la chute - certainement temporaire - des effectifs à Paris, de penser de manière inventive et apaisée la prévention sanitaire actuelle et d'être en capacité d'accueillir de nouveaux arrivants le moment venu.

Nous avons voulu faire le jeu de la consultation. Nous avons élaboré un scénario alternatif s'appuyant sur les données du BPS, et permettant le maintien de l'école Paradis. Nous avons l'intention d'en faire une présentation le 14 décembre. À notre grande surprise, M. ALGRAIN nous a interdit de prendre la parole sur le sujet. Étions-nous conviés à cette commission pour consigner des décisions déjà prises depuis longtemps ou pour répondre au vote des conseillers de Paris en février 2022 ?

Le 16 décembre, lors de la réunion de présentation à l'école Martel, un tableau avantages/inconvénients de la fermeture de l'école Paradis a été présenté, alors qu'il n'a jamais été discuté en commission de sectorisation. Madame la Maire, Alexandra CORDEBARD, aux côtés du directeur académique des services de l'Éducation nationale, a présenté le projet de nouvelle sectorisation, officialisant son vœu de fermer l'école Paradis.

Ce projet de sectorisation n'est pas abouti à nos yeux. Il n'a pas levé toutes nos craintes sur l'amélioration de la durée et la sécurité des trajets, sur la garantie d'espaces collectifs (cour, réfectoire...) suffisants pour nos enfants, sur la garantie de ne pas avoir des classes trop chargées. Ainsi, il envisage, par exemple, que la maternelle Parmentier accueille 12 classes avec une moyenne de 21 élèves par classe au lieu de 19 comme cela devrait être le cas en REP, ou que des élèves aient à traverser des axes routiers dangereux pour rejoindre leur école. La fermeture d'une école en pleine crise sanitaire est-il donc un scénario inéluctable ? Quelles sont les ambitions de nos élu.e.s pour l'école publique de demain ?

Nous, représentants élus de parents d'élèves, dénonçons ces méthodes. Ces semblants de consultations contribuent à abîmer la parole publique et la démocratie. Depuis maintenant un an, nous avons pu éprouver la parole politique de la Mairie du 10^e. Il nous est devenu aujourd'hui difficile de croire en ses engagements. Le déroulement de la commission, qui devait être une concertation au départ, rappelons-le, démontre que la Mairie agit sans prendre en compte ou sans vouloir entendre la voix des parents.

À travers notre prise de parole, nous tenons à exprimer notre opposition au maintien de la sectorisation actuelle et réitérons notre volonté qu'elle soit remaniée en y étudiant de très près la mixité sociale, les capacités de chaque école (pas seulement le nombre d'élèves par classe mais le nombre d'enfants par cour, par réfectoire, par dortoir...), les trajets et leur dangerosité. Notre réflexion a toujours été axée sur la question du bien-être des élèves et des personnels à l'école.

Nous constatons que la crise sanitaire s'inscrit dans le temps. En regardant les difficultés que rencontrent déjà les équipes éducatives pour contenir et isoler les enfants entre eux, fermer une école nous semble complètement à contre-courant. Nous aurions souhaité que nos élu.e.s s'engagent à maintenir toutes les écoles ouvertes, à minima le temps que la crise sanitaire s'apaise, laissant le temps de voir les effectifs remonter, les mouvements des familles se stabiliser et non qu'il faille choisir entre deux scénarios qui impliquaient pour chacun une fermeture d'école. Cela aurait pu être un engagement fort de la Mairie du 10^e envers les écoles publiques de l'arrondissement et les familles.

Mme CORDEBARD remercie Mme CASSINI et laisse la parole aux élu.e.s qui souhaitent prendre la parole sur ce sujet.

Mme DUMOULIN rappelle que le sujet de la question posée par les représentants de parents d'élèves sera également débattu dans le cadre de la délibération DASCO 5 et du vœu présenté par le groupe écologiste au sein du Conseil. Elle profite de l'occasion pour adresser ses vœux de bonne année à tous les présents, ainsi qu'à l'ensemble du personnel éducatif dont le groupe Génération.s soutient la mobilisation nationale.

Tout en regrettant la fermeture de l'école Paradis, annoncée pour septembre 2022, Mme DUMOULIN invite à considérer, d'une part, les données démographiques qui enregistrent une baisse importante du nombre d'enfants à Paris et, d'autre part, les règles fixées par l'État en matière d'effectifs par division. Dans le cadre institutionnel du CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale), les élu.e.s du Conseil de Paris mènent des discussions fortes avec les représentants de l'Éducation nationale afin d'obtenir des marges de manœuvre. À ces discussions sont associés les syndicats des professionnels de l'éducation et les fédérations de parents d'élèves. Ce cadre de négociation permet aux élu.e.s, aux syndicats et aux parents d'élèves de « limiter la casse » en matière de fermeture d'écoles, mais il ne leur permet pas de prendre des décisions à la place de l'État. Pour qu'il soit efficace, le débat sur les sujets relatifs à l'école doit se tenir au niveau national et dans le cadre d'un projet éducatif global.

Comme il l'avait déjà précisé un an plus tôt, le groupe Génération.s ne s'oppose pas à toute fermeture d'école quelles que soient les circonstances. Ainsi, il ne s'oppose pas à la fermeture de l'école maternelle Paradis, mais il accepte cette décision à condition qu'elle soit réversible. Avec l'ensemble des élu.e.s, il s'engage à faire en sorte que l'école Paradis devienne une école de réserve, celle que la Ville appelle « une école relais ». Les travaux du bâtiment devront être assez légers pour lui permettre un retour facile à l'usage scolaire, ce qui signifie également que le bâtiment devra continuer à être affilié aux Affaires Scolaires. Afin que l'école Paradis puisse être à nouveau une école vivante, la Mairie du 10^e soutient les politiques publiques favorables aux enfants et aux familles pour un espace public accueillant et plaisant, avec plus de nature en ville, une meilleure qualité de l'air, du bâti scolaire et du périscolaire, en faveur de l'augmentation du personnel mobilisé au service des enfants, de l'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour toutes et tous, et, bien évidemment, en faveur du logement social.

Afin d'assurer une certaine cohérence et continuité d'usage, l'ensemble des groupes de la majorité a adopté au Conseil de Paris de décembre un vœu proposé par les élu.e.s des groupes Écologie pour Paris et Génération.s, dont l'objectif est de s'engager collectivement pour faire en sorte que les écoles relais demeurent des lieux d'accueil du public, et prioritairement des enfants et des adolescents, et de toute action en faveur de la lutte contre les inégalités sociales.

M. FORT informe d'ores et déjà qu'il votera contre le projet de sectorisation des écoles proposé par la délibération DASCO 5 et qu'il demandera à l'exécutif d'étudier un nouveau schéma impliquant le maintien de toutes les écoles ouvertes du 10^e arrondissement.

À l'issue de la réunion du 14 décembre 2021, les représentants de parents d'élèves s'étaient demandé s'ils y avaient été conviés dans le seul but de confirmer des décisions qui avaient déjà été prises. En

effet, la nouvelle sectorisation avait déjà été décidée, ainsi que la fermeture de l'école maternelle Paradis, cette dernière depuis un an. À ce propos, M. FORT rappelle qu'en novembre 2020, Madame la Maire avait annoncé, sans aucune concertation préalable, que l'école Paradis fermerait pour permettre l'installation d'un commissariat de police dans ses locaux. Grâce à la mobilisation des associations de parents d'élèves et des élu.e.s LR en Conseil de Paris, la Mairie du 10^e avait dû faire marche arrière et organiser une consultation publique. Cependant, la destruction d'une partie de l'école avait déjà commencé, comme en témoigne la suppression des salles de classe au 3^e étage de l'établissement. Il s'agissait en réalité d'une consultation fictive, le scénario d'une école Paradis, par exemple, à 6 classes n'ayant jamais été sérieusement envisagé par la Mairie.

M. FORT regrette cette attitude qui dévitalise la démocratie participative et décourage les habitant.e.s. Il la regrette en premier lieu pour les enfants, du bien-être desquels il n'a jamais été question, en second lieu pour les parents qui, à la suite de la fermeture de l'école Paradis, seront obligés d'effectuer des trajets domicile-école plus longs, et en dernier lieu pour le quartier. Comme il l'a déjà fait à maintes reprises, M. FORT rappelle que ce n'est pas en fermant des écoles que de nouvelles familles auront envie de s'installer dans le 10^e arrondissement. Le pire est que la Mairie assume la fermeture de deux écoles en alléguant le fait que, si le départ des familles se poursuit, cette fermeture permettra d'alléger le poids des classes. Avec la nouvelle sectorisation, elle adhère à l'idée que le nombre d'enfants à Paris continue de diminuer et que cette tendance facilitera le scénario proposé par l'exécutif avec des effectifs qui deviendront tolérables d'ici quelques années. Pour M. FORT, à aucun moment la Mairie du 10^e n'a sérieusement considéré l'hypothèse d'une remontée des inscriptions en maternelle.

M. RAIFAUD tient à remercier les représentants de parents d'élèves pour leur engagement, ainsi que le Bureau de Prévision Scolaire pour les données qu'il a fournies et partagées avec la Commission de Sectorisation Scolaire. Parmi les mérites de celle-ci figurent les réflexions sur l'adaptation des locaux et sur le fait qu'une école n'est pas seulement des salles de classe mais aussi des cours, des préaux et des espaces d'activités.

La question de pré-conseil exprime cependant un sentiment d'inachevé. Le temps a manqué de prendre en compte les conclusions de la commission en lien avec l'ensemble des conseils d'école du 10^e, car tous les établissements scolaires de l'arrondissement étaient concernés par l'évolution de la sectorisation. Le temps a également manqué de bien évaluer les scénarios proposés. La liste des avantages et des inconvénients a été dressée en deux jours à peine, alors qu'elle aurait pu faire l'objet d'une étape importante en associant à son élaboration toutes les parties prenantes.

Fermer une école est un constat d'échec, qui reflète l'incapacité de la municipalité à décourager le départ des familles. En 2022, huit écoles sont concernées à Paris. Elles traduisent l'échec des politiques locales et nationales dans la lutte contre la spéculation immobilière et l'accès au logement. La majorité du 10^e travaille à enrayer l'exode de ses habitants en poursuivant avec détermination la création de logements sociaux, en luttant contre les locaux vacants et en encourageant la transformation de bureaux en logements. Mais elle doit aussi travailler plus largement à la place des enfants dans la ville, à l'espace public qui leur est réservé et à la sécurité du trajet domicile-école.

M. WATANABE-VERMOREL aura l'occasion d'intervenir plus loin sur l'école Paradis. En ce qui concerne les trois scénarios proposés, aucun d'entre eux ne satisfait les élus écologistes. Maintenir le statu quo n'est cependant pas possible, car plusieurs écoles se retrouveraient avec un nombre de classes trop réduit pour conserver la décharge de direction et seraient ainsi menacées à leur tour de fermeture ; quant aux deux scénarios évoqués le 16 décembre, ils ont chacun pour effet de fermer une école maternelle. Face à ce constat, Mme VASA présentera en fin de Conseil un vœu pour réduire le seuil de décharge, solution qui permettrait d'éviter la fermeture de nombreuses écoles et de s'adapter aux situations locales. Malgré les réserves qu'il a exprimées, M. RAIFAUD estime que le travail réalisé par la Commission de Sectorisation Scolaire a été utile et qu'il faudra poursuivre son fonctionnement dans les années à venir. Ce dispositif pourrait prendre la forme d'une commission extra-municipale, au sein de laquelle l'ensemble des composantes politiques du Conseil serait représenté. À ces conditions, les élu.e.s écologistes y prendront part avec engagement.

M. ALGRAIN remercie les représentants de parents d'élèves et leur assure qu'il partage leurs inquiétudes en matière de bien-être des enfants, tout particulièrement dans cette période difficile pour l'ensemble de la communauté éducative. Il regrette la baisse de la démographie scolaire, contre

laquelle la majorité municipale s'est pleinement mobilisée, que ce soit par le biais des moyens alloués par la Ville aux écoles publiques, ou par les actions menées pour rendre le 10^e arrondissement plus accueillant et accessible aux familles.

La démarche pour la révision de la sectorisation, qui a été mise en place depuis plusieurs mois, est profondément sincère et a permis l'instauration d'un dialogue ambitieux, fourni et rigoureux. C'est le sentiment partagé par la majorité des membres de la Commission de Sectorisation Scolaire, qui a été créée au printemps dernier et qui n'existe sous cette forme dans aucun autre arrondissement de Paris. Dix directrices et directeurs d'écoles, dix parents d'élèves, deux inspectrices de l'Éducation Nationale, ainsi que les services de la Ville ont été invités à y participer. La première partie du travail a consisté à faire une analyse objective des espaces d'apprentissage et d'accueil dans les écoles de l'arrondissement. Ce diagnostic a été affiné après que les membres de la commission ont partagé le constat d'une perte de plus de 400 élèves à la rentrée 2021. Des discussions ont ensuite été entamées sur les difficultés rencontrées par plusieurs écoles maternelles qui disposent de petites structures pédagogiques et sur la nécessité de les renforcer. Enfin, un travail collectif a été réalisé sur la base de pistes de sectorisation qui avaient été fournies par le Bureau de Prévision Scolaire et qui prenaient en compte la réalité des effectifs actuels dans les écoles de l'arrondissement.

M. ALGRAIN tient à saluer les nombreuses contributions apportées par les parents d'élèves aux échanges de la commission, contributions qui ont permis d'affiner les scénarios étudiés. Au terme de la dernière réunion, les parents d'élèves ont présenté une proposition de sectorisation alternative qui, si elle n'a pas pu être débattue, a cependant fait l'objet de deux échanges, l'un avec la DASCO et l'autre avec l'équipe éducative de l'école Lancry, qui n'était pas favorable à la fermeture de toutes ses classes de maternelle. M. ALGRAIN détaillera les raisons pour lesquelles un certain scénario a été retenu lorsqu'il présentera la délibération DASCO 5. Il tient néanmoins à souligner que la perspective de fermer une école ne réjouit personne mais que, dans le contexte démographique actuel, cette solution permet de limiter la perte d'un trop grand nombre d'enseignants. Cet objectif est essentiel pour maintenir le niveau du service public d'éducation et pour avoir la possibilité de rouvrir l'école Paradis au cas où les effectifs repartiraient à la hausse dans les années à venir. M. ALGRAIN réitère son engagement à poursuivre les échanges avec les représentants de parents d'élèves et leur rappelle que la sectorisation des écoles doit être actualisée chaque année et que la Commission de Sectorisation Scolaire continuera à se réunir.

Mme CORDEBARD laisse la parole à M. Emmanuel SARON qui souhaite, au nom du collectif, réagir aux interventions des élu.e.s.

M. SARON déclare que les représentants de parents d'élèves resteront vigilants pour que toutes les familles de l'école Paradis, et particulièrement les plus fragiles, puissent être accompagnées au mieux dans le changement d'école d'affectation de leurs enfants et pour que leur quotidien ne se transforme pas en un parcours du combattant. Ils resteront également attentifs au devenir du bâtiment de l'école, à son usage à l'intention des enfants et des familles de l'arrondissement et à la possibilité qu'il redevienne une école dès qu'il sera nécessaire, sans attendre que les établissements scolaires du quartier soient à nouveau surchargés. Les représentants de parents d'élèves ont besoin d'un engagement fort de la part de la Mairie et souhaitent que la parole politique retrouve toute sa crédibilité.

Mme CORDEBARD réaffirme la nécessité de travailler avec les parents d'élèves et l'Éducation Nationale à la sectorisation scolaire en fonction de l'évolution de la démographie locale. Même si la période actuelle est critique, il est important de dégager des perspectives pour les effectifs des écoles du 10^e arrondissement et de maintenir ouverte la possibilité d'accueillir dans les meilleures conditions possibles tous les enfants qui s'y inscriront dans les années à venir. Pour cette raison, l'école Paradis restera une école et pourra à nouveau fonctionner comme telle.

À M. FORT, qui s'est opposé à la fermeture de l'école Paradis sans pour autant proposer des scénarios alternatifs, Madame la Maire fait remarquer que pour contenir la baisse des effectifs il faut plus de logements sociaux. Elle l'invite ainsi à voter pour les programmes de logements sociaux soutenus par la majorité municipale, afin de permettre à celle-ci de promouvoir la mixité sociale et de mettre en œuvre

tous les projets d'aménagement et d'apaisement des quartiers du 10^e arrondissement susceptibles de favoriser le retour des familles.

Pour terminer, Mme CORDEBARD assure aux représentants de parents d'élèves que leurs alertes et leurs inquiétudes ont été bien entendues et que toutes les composantes politiques du Conseil sont mobilisées pour que la question scolaire reste au centre de leurs préoccupations actuelles et futures.

Elle donne ensuite la parole à M. ENGELBACH pour présenter la deuxième question de pré-conseil.

QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DE L'ASSOCIATION OCBAUX RELATIVE À L'ACQUISITION PAR LA VILLE DE LOCAUX D'ACTIVITÉ EN PIED D'IMMEUBLE POUR PRÉSERVER L'ART, L'ARTISANAT ET LA MIXITÉ SOCIALE AU QUARTIER SAINTE-MARTHE

M. ENGELBACH expose le texte de la question.

Madame la Maire

Mesdames et Messieurs les adjoint.e.s,

Mesdames, Messieurs les conseiller.ère.s d'arrondissement,

Depuis notre dernière question de pré-conseil, posée au Conseil d'arrondissement du 3 novembre 2020, la mobilisation du quartier dans son ensemble, en vue de préserver la place de l'art et de l'artisanat et la mixité sociale qui font sa spécificité historique tout en le désignant pour devenir dans les années à venir le fer de lance d'une nouvelle pratique résiliente et écologique du paysage urbain, s'est poursuivie sans relâche. Il y a eu l'appel à candidatures aux ateliers lancé par notre association parmi les artistes et artisans du Grand Belleville, malheureusement sans réponse de la part de la SIN. Il y a eu le sondage « De quel quartier rêvons-nous ? », réalisé au printemps dernier auprès des habitants par l'association Saint-Louis Sainte-Marthe. Il y a eu la plénière sur l'avenir du quartier organisée sur la place le 3 juillet par le Conseil de quartier Hôpital Saint-Louis / Faubourg du Temple. Il y a eu le projet pour Sainte-Marthe, retenu dans la synthèse de la phase diagnostic de la concertation sur la révision du PLU comme l'un de ceux qui ont fait le plus réagir. Il y a eu le travail remarquable d'entraide (distributions alimentaires et épicerie solidaire) déployé tout au long de l'année par la jeune association IDL en synergie avec La Nouvelle Rôtisserie et le centre social Aires 10 avec le soutien actif de plusieurs commerces de quartier et de nombreux bénévoles recrutés parmi les habitants, action qui a même, semble-t-il, inspiré une initiative similaire chez des jeunes du quartier jusque-là plus connus pour un commerce moins recommandable. Il y a eu la campagne, à laquelle vous aussi avez participé, pour le projet au budget participatif visant à « constituer dans le quartier par acquisition de locaux ou préemption de baux, un début de parc de locaux à loyer modéré » qui, regroupé avec un projet pour la revitalisation du boulevard de Strasbourg, a figuré en octobre parmi les lauréats du scrutin. Il y a eu enfin le travail collectif sur un projet pour faire de Sainte-Marthe un « quartier pilote au sein d'un archipel social et solidaire d'art et d'artisanat », en lien avec le Pôle artisanal de Belleville, que nous avons commencé à présenter aux nombreux habitants présents à l'assemblée de quartier tenue sur la place le 14 janvier.

Du côté de la Mairie aussi, il y a eu des avancées. D'abord le vœu sur la mise en œuvre des projets de préemption de baux commerciaux visant à promouvoir la diversité économique, adopté ici le 3 novembre dernier. Certes, il a ensuite été rejeté au Conseil de Paris sur avis défavorable d'Olivia POLSKI, mais le mois dernier le Conseil a pris deux mesures d'importance pour nous. Premièrement, il a voté une délibération freinant enfin la transformation des locaux commerciaux en locations touristiques de type Airbnb. Deuxièmement et surtout, il a approuvé un amendement à la délibération sur le budget 2022 de la Ville affectant une enveloppe de quatre millions d'euros au « rachat de locaux commerciaux en pied d'immeuble dans le quartier de Sainte-Marthe ». Ce dernier développement, inespéré, dont nous ne pouvons assez remercier le groupe écologiste et vous tous, semblait, avec l'argent du budget participatif, fournir les moyens de commencer à réaliser la possibilité de l'acquisition, sinon de tout, du moins d'une

partie des locaux de la SIN - ou, ajouterions-nous, des autres multipropriétaires du quartier - évoquée par David DELPLANQUE en réponse à notre question du 3 novembre 2020.

De fait, les acquisitions de gré à gré sont toujours possibles, il y a actuellement des murs de locaux commerciaux affichés à la vente et la situation est urgente. Depuis la fin du second confinement, la SIN a mis les bouchées doubles pour rénover les locaux vacants et les mettre en location à des prix doubles ou triples des loyers pratiqués jusque-là. D'anciens occupants, notamment le peintre et plasticien François MATTÉI, incapables de faire face, risquent de perdre très prochainement leur lieu de travail. Les commerces installés (ainsi la coiffeuse du 23 rue Sainte-Marthe) pratiquent des prix inaccessibles à la population modeste du quartier, et, vu le niveau des loyers demandés, il y a lieu de craindre qu'il n'en aille de même de ceux que, aux toutes dernières nouvelles, l'agent de la SIN sur place dit vouloir adapter à certains desiderata exprimés dans le sondage de Saint-Louis Sainte-Marthe. La montée en gamme risque fort de se faire aux dépens du cœur et de l'âme du quartier, aux dépens de la solidarité et de la création vivante.

Dans ce contexte, l'annonce, à l'assemblée du 14 janvier, de la création très prochaine d'une commission de travail réunissant élus, services techniques et représentants des associations et des habitants autour de la co-construction du projet de quartier pilote a été accueillie avec joie et reconnaissance. En même temps cependant une autre annonce – celle de l'impossibilité définitive que l'acquisition des locaux soit confiée rapidement à la SEMAEST, sans pour autant que la création de la nouvelle Foncière soit fixée plus précisément qu'« avant la fin de l'année » – a semé l'inquiétude, voire un certain désespoir. Nous craignons que, lorsque tout sera en place pour venir en aide au quartier, les jeux ne soient faits, que d'autres encore parmi les artistes et artisans encore présents n'aient été contraints d'abandonner le bateau, et qu'il n'y ait plus de locaux disponibles même pour un début de réalisation de notre projet commun.

En novembre 2020, vous nous avez assurés, Madame la Maire, de « la détermination collective de la majorité d'être aux côtés des habitants et de mettre en œuvre l'ensemble des leviers disponibles ». Pouvez-vous aujourd'hui nous rassurer sur le calendrier de la mise en œuvre de l'enveloppe de cinq millions d'euros dont vous disposez désormais pour la préservation et le projet d'avenir du quartier populaire que nous aimons tous ? Pouvons-nous espérer malgré tout l'acquisition rapide au moins d'un premier local destiné à accueillir la maison-mère de ce projet ?

Nous vous remercions de votre écoute.

Mme CORDEBARD remercie M. ENGELBACH et laisse la parole à M. CLERWALL.

Au nom du groupe écologiste, M. CLERWALL remercie l'association OCBaux pour sa vigilance à l'égard de l'évolution du quartier Sainte-Marthe, pour ses propositions et pour sa bienveillance envers la majorité municipale, qui essaie de réunir les conditions pour avancer de manière efficace. Le vote du Budget Participatif et l'amendement affectant une enveloppe de quatre millions d'euros permettent de disposer de plus de moyens financiers pour développer un projet pour le quartier Sainte-Marthe, ce qui fait partie des engagements pris au cours de la campagne électorale et qui est inscrit dans l'accord de la majorité.

Les élu.e.s écologistes entendent l'urgence exprimée dans la question et sont conscient.e.s du fait que les quartiers parisiens peuvent être sujets à des transformations et à des régressions très rapides. Par contre, ils ne sont pas convaincus que les « jeux soient faits » en l'espace d'une semaine, surtout dans un quartier comme celui de Sainte-Marthe qui présente à peu près le même type de problématiques depuis 10 ou 15 ans. Quoi qu'il en soit, la situation d'urgence ne change pas le fait qu'il est nécessaire d'agir dans un cadre juridique et administratif sécurisé, afin d'éviter les risques potentiels attachés aux transactions immobilières susceptibles de devenir des sources de conflits. Quatre ou cinq millions d'euros ne sont pas beaucoup, mais ils restent une somme respectable, d'autant plus qu'il s'agit d'argent public qui implique des responsabilités et de la transparence dans son usage.

En premier lieu, il faut savoir ce que l'on fait et pourquoi. La définition du projet appartient aux citoyen.nes et aux élu.e.s du 10^e arrondissement, qui doivent développer une orientation claire en faisant en sorte que toutes les parties prenantes soient représentées. En deuxième lieu, il faut savoir comment procéder. Tous les élu.e.s de la majorité municipale sont certainement d'accord sur le fait que le cadre juridique et administratif relève de leur responsabilité directe et que les services de la Ville doivent être sollicités au plus vite pour accompagner chaque phase du projet. Afin de le définir et de clarifier le cadre juridique et administratif, une équipe d'instruction a été formée au sein de la majorité municipale. Celle-ci est à disposition de l'association OCBAux et des habitant.e.s du quartier Sainte-Marthe pour construire ensemble le projet. Ce travail commence maintenant et, à ce stade, il est prématuré de donner un calendrier ferme de la mise en œuvre des travaux. À l'instar des autres groupes de la majorité, le groupe écologiste s'engage à travailler vite, bien et en toute transparence pour concrétiser les décisions nécessaires au cours du premier semestre 2022.

M. BONNIER remercie l'association OCBAux pour la question de pré-conseil et pour l'organisation de l'assemblée de quartier qui, le 14 janvier, a rassemblé dans la place Sainte-Marthe un grand nombre de riverains. Le groupe Paris en commun, socialiste, écologiste et progressiste partage avec tous les élu.e.s de la majorité et l'association OCBAux la volonté de combattre la spéculation immobilière et la gentrification, et est déterminé à intervenir pour réguler les mécanismes du marché. Aussi bien le Budget Participatif adopté en 2021 que le vote de l'enveloppe de quatre millions d'euros en Conseil de Paris atteste de la véracité de son engagement.

Le projet relatif au quartier Sainte-Marthe représente une victoire politique non seulement parce que la Maire et les élu.e.s ont fait en sorte qu'il soit soumis au vote dans le cadre du Budget Participatif, mais aussi parce qu'il a été choisi parmi quatre projets lauréats, ce qui révèle toutes les attentes et les besoins en matière de préservation de la diversité commerciale. Bien que d'autres quartiers du 10^e arrondissement aient besoin d'outils pour lutter contre la mono-activité, le projet voté au Budget Participatif relatif au quartier de Sainte-Marthe présente une logique défensive visant à préserver le caractère artistique et artisanal du quartier, tandis qu'il présente une logique offensive sur le boulevard de Strasbourg visant à lutter contre la mono-activité commerciale. D'autres outils seront mobilisés pour venir en aide aux autres quartiers de l'arrondissement, et notamment via la foncière qui est en cours de constitution.

M. BONNIER tient à rappeler qu'une fois les projets votés, c'est le rôle de la Mairie de les mettre en œuvre en associant toutes les parties prenantes. Dans le cas du projet pour le quartier Sainte-Marthe, il y aura le porteur du projet, les associations, les habitant.e.s, les propriétaires, les commerçant.e.s, les artistes et artisans. Une large concertation sera menée en 2022 pour associer l'ensemble des acteurs avec toute la transparence nécessaire, car l'utilisation de l'argent public demande beaucoup de rigueur. Le travail que l'association Saint-Louis Sainte-Marthe a réalisé et présenté au conseil de quartier du mois de juillet a énormément aidé à étayer les besoins du quartier et pourra fournir une base de travail sur laquelle s'appuyer.

Le Budget Participatif ne constitue enfin pas le seul outil disponible pour préserver la diversité commerciale et l'identité artisanale et artistique du quartier Sainte-Marthe. La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui est en cours, représentera un instrument très utile. Le 21 janvier, la Mairie a ouvert une phase de concertation sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui durera jusqu'au 1^{er} avril. Une réunion publique sera organisée le 1^{er} février pour lancer officiellement le processus de concertation, et M. BONNIER invite l'association OCBAux et les habitant.e.s du quartier Sainte-Marthe à y participer.

M. JOUSSELLIN remercie l'association OCBAux et toutes les personnes qui se mobilisent depuis des années pour préserver l'identité populaire, artisanale et culturelle du quartier Sainte-Marthe. Depuis le début de la mandature, les élu.e.s se sont mobilisés à leurs côtés, comme en témoignent les 19 millions d'euros investis dans différentes opérations programmées visant à améliorer l'habitat. Un vœu posé par le groupe communiste a été adopté en Conseil de Paris en juin 2021 et un amendement de quatre millions d'euros a été adopté lors de l'examen du Budget 2022 de la Ville de Paris. Une nouvelle règle plus restrictive sur les locations touristiques a été votée et un projet du Budget Participatif a été adopté. Mais, surtout, la Foncière Paris Commerces, issue d'un engagement de campagne, est

annoncée pour 2022. Les élu.e.s se donnent les moyens juridiques de préempter les baux commerciaux et vont prochainement essayer de rencontrer à nouveau la SIN et, peut-être, les autres propriétaires.

Le groupe communiste, qui porte en Conseil l'idée de préempter les baux commerciaux depuis 2006, ne peut que partager la volonté de l'association OCBAux de faire en sorte que ce dispositif soit mis en place le plus rapidement possible. La commission doit se réunir sans tarder et commencer à faire des propositions concrètes pour le quartier. L'enquête menée par l'association Saint-Louis Sainte-Marthe et les travaux réalisés par l'association OCBAux constitueront des appuis essentiels. Le projet devra cependant être créé avec le concours de l'ensemble des habitant.e.s, artistes et artisans du quartier.

M. JOUSSELLIN tient à préciser que, comme l'a déjà indiqué M. BONNIER, les deux millions d'euros du Budget Participatif sont destinés aux quartiers populaires, en l'occurrence Sainte-Marthe et boulevard de Strasbourg, sans qu'il y ait de fléchage précis entre les deux. Les quatre millions d'euros votés en Conseil de Paris sont par contre destinés entièrement à Sainte-Marthe. Il tient également à préciser que, depuis 15 ans, les élu.e.s communistes proposent que la préemption des baux commerciaux soit expérimentée dans trois quartiers du 10^e arrondissement : Sainte-Marthe, boulevard de Strasbourg et le haut du faubourg Saint-Denis avec les rues adjacentes à La Chapelle. Une fois que la foncière aura été créée, ils veilleront à ce que ce soient ces trois quartiers qui en profitent. M. JOUSSELLIN fait enfin noter que dans sa délégation d'adjoint à la Maire du 10^e figure l'intitulé « Lutte contre la spéculation immobilière ». Bien que dans le passé Paul SIMONDON, Sylvie SCHERER et Dante BASSINO aient travaillé activement sur la question, c'est la première fois que cet intitulé apparaît. Il constitue une preuve supplémentaire de la détermination de la Maire du 10^e et de son équipe à lutter contre la spéculation immobilière. Que ce soit dans le cadre de son mandat ou dans celui de président du groupe communiste à la Mairie du 10^e, M. JOUSSELLIN réaffirme sa volonté d'agir rapidement avec tous ses collègues de la majorité pour protéger le quartier de Sainte-Marthe et en finir avec la mono-activité.

M. DELPLANQUE souhaite revenir sur trois jalons symboliques de la lutte menée en défense du quartier Sainte-Marthe. En octobre 2019, sous la précédente mandature, le Conseil du 10^e arrondissement a voté un vœu affirmant le souhait « de préserver l'identité du quartier Sainte-Marthe par le maintien des artistes et artisans déjà en place et le soutien à l'installation de nouveaux artisans et artistes dans les locaux vides ». En été 2021, les élu.e.s ont défendu aux côtés de l'association OCBAux le dépôt du projet au Budget Participatif, projet qui a été voté et plébiscité par les habitant.e.s. En décembre 2021, un budget de quatre millions d'euros d'investissement a été voté au Conseil de Paris pour, notamment, acheter des locaux dans le quartier Sainte-Marthe. Les choses avancent, même si des obstacles dressés sur leur chemin empêchent d'avancer à la vitesse souhaitée.

L'association OCBAux demande à la municipalité d'agir très rapidement pour contenir les intérêts privés qui vont à l'encontre de leur objectif commun. La question est légitime et la crainte est partagée. Pour cela, la mobilisation collective et les rapports de force qui ont été engagés ne doivent pas faiblir. Deux lignes directrices doivent être suivies : finaliser le projet et utiliser les moyens possibles pour y parvenir. L'un des moyens est la révision du PLU, qui ne constitue cependant pas un outil disponible à court terme et ne peut donc pas satisfaire à l'exigence de vitesse demandée. Un autre moyen est la préemption des baux, mais la Ville de Paris ne s'est pas encore donné le droit d'en disposer. La majorité municipale est bien consciente de l'importance pour le quartier Sainte-Marthe et, plus largement pour le 10^e arrondissement, de faire en sorte que cet outil juridique soit mis en œuvre rapidement et, dans ce sens, de nombreux vœux ont été portés en Conseil au cours des derniers mois. Mme Olivia POLSKI a d'ailleurs annoncé, le 14 janvier dernier, qu'un nouvel opérateur, la Foncière Paris Commerces, sera créé en 2022.

Un autre moyen d'action est la préemption des murs. S'il est impossible de se servir de cet outil par l'entremise de la SEMAEST, qui n'a pas la délégation à préempter sur le territoire, il devrait être possible de le faire directement par la Ville. M. DELPLANQUE fait savoir qu'une analyse de toutes les ventes qui ont eu lieu dans le quartier a été réalisée pour se positionner le cas échéant. Il existe enfin l'achat en « gré à gré ». Le budget de quatre millions d'euros pourrait d'ailleurs être utilisé d'ores et déjà dans ces deux derniers cas de figure : achat en gré à gré ou préemption. Un point de vigilance doit cependant être signalé : la responsabilité de ne pas alimenter une spéculation immobilière en achetant des locaux en vente au-dessus du prix du marché, ce qui donnerait au final un résultat contraire à celui souhaité. Ce risque pourrait être écarté aussi bien avec la préemption qu'avec un achat groupé de locaux qui aujourd'hui ne sont pas en vente. Une partie ou tous les locaux de la SIN permettraient

d'atteindre cet objectif, mais il faudrait pour cela que la SIN soit vendeur. Dans cette optique, la Mairie du 10^e a demandé de pouvoir rencontrer à nouveau ses dirigeants et attend leur retour. À l'instar des autres groupes de la majorité, le groupe Génération.s défend l'idée qu'une vie artistique et solidaire puisse continuer à exister au sein du quartier Sainte-Marthe, en passant notamment par la possibilité que les artistes et les associations aient des baux à des prix réduits, et continuera à agir pour la mettre en œuvre.

Mme CORDEBARD redonne la parole à M. ENGELBACH pour lui permettre de réagir aux interventions des élu.e.s.

M. ENGELBACH remercie les élu.e.s et observe que leurs interventions expriment les mêmes inquiétudes et proposent les mêmes solutions que celles portées par l'association OCBaux. La seule différence concerne la possibilité pour la Mairie de faire de la préemption de baux. Mme Olivia POLSKI a rejeté cette possibilité en Conseil de Paris. Si l'outil de la préemption ne peut pas être disponible avant longtemps, le moyen le plus rapide pour atteindre les objectifs fixés serait d'investir les quatre ou cinq millions d'euros dans l'achat de locaux. Pour cela, il faudrait cependant que la SEMAEST soit en mesure d'agir ou bien que la nouvelle foncière soit créée rapidement. M. ENGELBACH se demande également si, dans un premier temps, il ne serait pas possible d'acquérir un local destiné à accueillir la maison-mère du projet pour le quartier Sainte-Marthe. Ce lieu symbolique permettrait à toutes les parties prenantes de se réunir pour construire ensemble le projet et le développer au fil du temps.

Mme CORDEBARD rappelle que les outils que la Mairie s'est donnée ont parfois été construits « contre le vent », grâce à la détermination très forte de la majorité municipale. À ce propos, elle tient à remercier les élu.e.s de la majorité qui, en terme de rapports de force, ne faiblissent pas, et tout particulièrement ceux qui ont pris la parole pour exprimer leur soutien à l'association OCBaux, aux côtés de laquelle ils se battent pour construire le projet du quartier Sainte-Marthe.

Le sujet que M. ENGELBACH vient d'évoquer est très important. Au moment où il s'engage à trouver des moyens pour dépenser l'argent que la Ville lui met à disposition, que ce soit par l'entremise de la nouvelle foncière ou par un autre moyen encadré et légal, le collectif qui est en train de se constituer doit travailler ardemment à la pleine réalisation du projet. Il ne pourra pas le faire aboutir ni dépenser une somme significative pour l'acquisition de locaux sans avoir préalablement défini son contenu et en avoir élaboré les étapes et les objectifs. Ce travail ne relève pas de la seule compétence des associations et des élu.e.s. Les uns et les autres devront cependant s'atteler à la tâche car, pour le moment, le projet du quartier Sainte-Marthe n'existe que sous la forme d'une idée, d'un espoir, d'un engagement collectif. Pour qu'il puisse se concrétiser, la commission devra se poser des questions claires et précises sur les activités auxquelles les locaux seront destinés. L'association OCBaux pourra compter sur la majorité municipale, qui continuera à travailler à ses côtés. Mme CORDEBARD estime qu'ils sont plus près des solutions qu'ils ne l'ont jamais été et remercie tous ceux qui ont contribué à faire avancer les choses, et notamment l'adjoint aux finances de la Maire de Paris, M. Paul SIMONDON, dont les conseils se sont avérés fort utiles. Madame la Maire propose ensuite aux élu.e.s de passer à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

ORDRE DU JOUR

PROJETS DE DÉLIBÉRATION AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR OU D'UNE INSCRIPTION D'OFFICE

Projet de délibération : MAIO 2022 01

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose la désignation, au bénéfice de l'âge, de Mme Léa VASA comme secrétaire de séance.

Mme Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Projet de délibération : MA10 2022 02

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 30 novembre 2021.

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modifications, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 30 novembre 2021.

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement de la séance du mercredi 3 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Projet de délibération : 2022 DPE 3

Objet : Subventions (396 000 euros) et conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries.

Rapporteuse : Léa VASA

Mme VASA rappelle aux élu.e.s qu'au 22 rue du Château Landon, dans le 10^e arrondissement, est située une boutique, La Textilerie, qui récupère des vêtements usagés pour qu'ils soient triés, transformés ou revendus. Elle propose au public des tissus écologiques en coton ou lin biologiques, ou issus de fibres recyclées, ainsi que des pièces de créateurs engagés dans une démarche d'écoconception et de réutilisation de la matière. L'association qui en est responsable a formalisé des partenariats avec des écoles de mode, propose des ateliers à destination des collégiens et associe les habitant.e.s du quartier à un grand nombre de projets.

La Textilerie est une des 12 structures parisiennes - recycleries et ressourceries généralistes ou spécialisées - qui collectent des objets de nature diverse pour leur donner un nouvel emploi. En 2019, elles ont détourné de l'incinération ou de l'enfouissement plus de 3 400 tonnes de déchets (2 500 tonnes en 2020, année marquée par la crise sanitaire), qui ont été pour la plupart revalorisés et réutilisés. La Ville de Paris soutient non seulement leur création mais aussi leur fonctionnement à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs de la durée de trois ans, qui permettent à ces structures de bénéficier d'une stabilité financière. Parmi les 11 associations qui sont conventionnées par ce protocole, la délibération DPE 3 propose de renouveler la Convention Pluriannuelle d'Objectifs qui arrive à terme à deux structures liées au 10^e arrondissement :

- La Textilerie de la rue du Château Landon, pour une subvention de 11 000 euros ;
- La Bricollette, une structure qui est implantée dans le 18^e arrondissement mais qui arrivera dans le 10^e en 2023, pour une subvention de 30 000 euros.

Mme JUILLET souhaite souligner que La Textilerie rassemble plusieurs activités autour du textile, avec une logique de filière courte et responsable. Comme La Petite Rockette dans le 11^e et La Bricollette dans le 18^e arrondissement, elle contribue à la politique parisienne de réduction des déchets grâce au réemploi, à la réparation, à la prolongation de la durée de vie des objets, en préservant les matières premières et en limitant le recours à l'enfouissement et à l'incinération. De telles structures participent à la transformation de Paris en une ville durable et solidaire.

La Textilerie partage la vision d'une société circulaire et inclusive où « le meilleur des déchets est avant tout celui que l'on ne produit pas » et où les singularités et le potentiel d'action des personnes sont valorisés. La Textilerie en effet n'est pas seulement un lieu de collecte et de tri, mais aussi un espace de rencontre, d'échange et d'apprentissage grâce à l'organisation de cours et d'ateliers favorisant le « faire soi-même ». L'association, qui est installée dans le 10^e depuis 2018, a participé à l'évolution positive de la rue du Château Landon et est désormais parfaitement intégrée dans le nord de l'arrondissement. En 2020, elle a collecté 9 tonnes de textiles dont 35% a été réemployé directement, soit revendu soit donné lors d'actions solidaires soit réutilisé pendant les cours. Mais davantage que les chiffres, c'est son slogan qui en dit plus sur ses missions : « Tissons du lien autour du textile ». Le groupe Paris en commun donne son plein soutien à la délibération DPE 3.

Mme CORDEBARD réaffirme l'importance de trouver des solutions pour réduire la quantité des déchets produits et faire en sorte que Paris ne finisse pas un jour par être enseveli sous leur poids. Le 10^e arrondissement est particulièrement concerné par cette question en tant que territoire très

densément peuplé et fréquenté par un grand nombre de visiteurs, en particulier à cause de ses gares qui génèrent beaucoup de mouvement. Madame la Maire salue le travail important réalisé par les recycleries et les ressourceries parisiennes, et propose aux élu.e.s de passer au vote.

La délibération DPE 3 est adoptée à l'unanimité.

Projet de délibération : 2022 DASCO 5

Objet : Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2022-2023.

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Mme CORDEBARD donne ensuite la parole à M. ALGRAIN pour présenter la révision de la sectorisation des écoles publiques, en rappelant aux élu.e.s que la délibération DASCO 5 concerne les établissements scolaires à l'échelle de toute la Ville.

M. ALGRAIN rappelle que les discussions qui ont eu lieu au cours de l'année 2021 ont suscité de nombreuses interrogations, notamment sur la méthodologie de travail. Pour cette raison, il tient à soumettre à l'approbation des élu.e.s une proposition qui a été élaborée à l'issue d'une concertation rigoureuse, menée au sein d'une commission dédiée dans laquelle étaient représentées toutes les composantes de la communauté éducative. Les échanges au sein de cette commission ont été exigeants, parfois vifs et même contradictoires, mais ils ont permis de construire une proposition équilibrée qui devrait satisfaire à des objectifs largement partagés tels que :

- l'adéquation entre les capacités d'accueil des établissements et le nombre d'élèves qui résident dans le périmètre, en tenant compte de l'évolution de la démographie scolaire ;
- la diminution du trajet école-domicile ;
- l'amélioration des liaisons pédagogiques entre les écoles maternelles et élémentaires ;
- le renforcement de la mixité sociale au sein des établissements scolaires.

Dans l'est du 10^e arrondissement, la délibération DASCO 5 propose de voter le rééquilibrage des effectifs entre les écoles en tension et celles qui disposent de locaux. Le groupe scolaire Hôpital Saint-Louis et l'école élémentaire Parmentier pourraient ainsi être renforcés par l'allègement d'une partie de leurs secteurs grâce à l'école maternelle des Écluses Saint-Martin et des écoles élémentaires Claude Vellefaux et Vicq d'Azir. L'harmonisation des secteurs maternel et élémentaire de la polyvalente Vicq d'Azir sera également réalisée.

Dans l'ouest du 10^e arrondissement, de nombreuses écoles maternelles sont en situation de grande fragilité. La baisse des effectifs scolaires, enregistrée au cours des dernières années, fait craindre en effet de nouvelles fermetures de classes, avec pour corollaire la perte de la décharge de direction, ainsi que la difficulté à maintenir le dynamisme pédagogique et à assurer la continuité de l'accueil des élèves en cas d'absence d'un enseignant. Le projet de nouvelle sectorisation propose ainsi la fermeture de l'école maternelle Paradis à la rentrée 2022, car cet établissement scolaire n'attend pour cette rentrée qu'un peu plus de 70 élèves. Les enfants seront répartis dans les écoles toutes proches Léon Schwartzenberg, Martel et Pierre Bullet, qui disposent de locaux et d'espaces communs adaptés et très largement supérieurs à la nécessité d'accueil induite par la fermeture de l'école Paradis. La délibération propose également de voter un petit allègement de secteur du groupe scolaire des Récollets, situé à l'ouest du boulevard de Magenta, qui permettra de diminuer le nombre d'élèves qui traversent ce boulevard très fréquenté. Des modifications de secteur de la polyvalente Lancry permettront enfin que les niveaux maternel et élémentaire soient totalement harmonisés, conformément à la demande de l'équipe éducative et de nombreux parents.

La fermeture d'une école, en l'espèce celle de la maternelle Paradis, n'est pas une décision facile à prendre. D'autres arrondissements parisiens sont confrontés à cette situation délicate. Le « choix de raison » qui est soumis au vote des élu.e.s permettra d'anticiper les évolutions de la démographie scolaire et de protéger au mieux l'arrondissement des fermetures massives de classes dans les années à venir. M. ALGRAIN n'en est pas moins sensible aux inquiétudes des parents, qui s'interrogent sur les futures conditions d'accueil de leurs enfants dans les établissements scolaires de l'arrondissement. C'est pourquoi il propose que l'école Paradis conserve son affectation de bâtiment scolaire. Elle sera ainsi en mesure d'accueillir à nouveau des élèves, si les conditions démographiques évoluent dans le

sens souhaité. Entre-temps, ses locaux pourront accueillir temporairement des activités qui seront choisies en concertation avec les habitant.e.s, dans des domaines variés tels que l'éducation, la culture, la jeunesse et la solidarité.

Mme CORDEBARD et M. ALGRAIN souhaitent également porter une attention particulière aux familles et aux équipes pédagogiques dans la phase de transition qui s'ouvrira après le vote du Conseil de Paris. Dès le mois de février, des temps d'échange seront ainsi organisés en lien avec la directrice de l'école Paradis et l'inspectrice de l'Éducation nationale pour accompagner de façon personnalisée les familles et répondre à toutes leurs questions. Ils continueront également à avoir des échanges réguliers avec l'inspectrice de l'Éducation nationale, afin que les équipes pédagogiques soient, elles aussi, accompagnées de la meilleure façon possible.

Mme DUMOULIN indique que dans le cadre contraint qui est le leur - l'Éducation nationale ne laissant pas beaucoup de marges de négociation aux institutions locales - et sans une meilleure alternative, le groupe Génération.s accepte la fermeture de l'école Paradis, sans se prononcer sur le reste de la délibération DASCO 5 qui engage d'autres arrondissements. Mme DUMOULIN ne reviendra pas sur tout ce qu'elle a dit en réponse à la question des parents d'élèves, mais elle souhaite insister sur la diversité des outils à disposition de la municipalité pour que l'arrondissement devienne plus attractif pour les familles, qu'il s'agisse de l'espace public, de la qualité de l'air, de la végétalisation des espaces publics, du logement social ou de l'accès à la culture et aux loisirs.

Elle souhaite également insister sur la nécessité de conserver l'école Paradis dans les équipements municipaux. Le groupe Génération.s se réjouit de l'adoption par toute la majorité du vœu, présenté par les groupes Écologie pour Paris 10 et Génération.s au Conseil de Paris, relatif à l'usage des écoles relais. L'adoption de ce vœu permet d'entrer dans une phase importante, dans laquelle la majorité municipale devra construire avec les habitant.e.s les nouveaux usages de l'école Paradis en la destinant prioritairement aux enfants et aux adolescents, ainsi qu'à la lutte contre les inégalités conformément au vœu adopté. Il faudra prendre en considération non seulement le bâti mais également la cour de l'école, qui est un très bel espace isolé de la rue. En ce qui concerne la question du travail avec la communauté éducative, le groupe Génération.s souhaite qu'il se poursuive dans l'intérêt général. En arrière-plan de ce sujet se pose la question des outils scolaires dont dispose la Ville de Paris pour améliorer les conditions éducatives des enfants. Le groupe Génération.s reviendra sur ce point en fin de Conseil, à l'occasion de l'examen du vœu déposé par les élu.e.s écologistes.

M. JOUSSELLIN observe que la révision des périmètres scolaires constitue toujours un moment important, qui conduit à des débats et, parfois, à des crispations. Elle est compliquée par la crise sanitaire, qui dure désormais depuis deux ans et oblige la communauté à vivre au rythme de nouveaux protocoles et des annonces dans la presse. Les élu.e.s communistes profitent de l'occasion pour exprimer leur solidarité à la mobilisation des enseignants et des parents d'élèves qui est en cours. Ils estiment qu'il est nécessaire à la fois d'embaucher massivement des enseignants et de diminuer le nombre d'élèves par classe.

Les périmètres scolaires qui sont proposés au vote des élu.e.s par la délibération DASCO 5 permettent de maintenir dans le 10^e arrondissement un nombre de classes satisfaisant, de limiter le nombre d'élèves par classe et de réduire le temps de trajet entre l'école et le domicile, même si le groupe communiste regrette que la traversée du boulevard de Magenta demeure d'actualité pour un certain nombre d'enfants et que la Commission de Sectorisation Scolaire n'ait pas travaillé sur les écoles du centre de l'arrondissement. Il s'agit de deux points sur lesquels il faudra continuer de travailler dans les années à venir.

La décision de fermer une école est difficile à prendre pour une majorité de gauche, qui est en mesure de comprendre la déception et la colère des parents d'élèves. Il n'est pas souhaitable que d'autres établissements scolaires du 10^e arrondissement, comme Martel, Pierre Bullet ou Léon Schwartzberg, rencontrent dans les années à venir les mêmes difficultés. Les erreurs du passé ont été mises à profit et les élu.e.s communistes se félicitent que la décision ait été prise de destiner les locaux de l'école Paradis à des activités pour les familles. Suite au vœu adopté en Conseil de Paris, Madame la Maire s'est engagée à maintenir la réversibilité de l'école, au cas où sa réouverture s'avérerait nécessaire. Les élu.e.s communistes se félicitent également que le débat se soit installé sur des temps plus longs grâce à la commission mise en place à la demande de nombreux élu.e.s. Cette commission devra être

pérennisée, ainsi que M. ALGRAIN s'est engagé à le faire, et son mode de fonctionnement devra être amélioré en favorisant un débat plus large sur les devenir locaux de l'école, les élu.e.s communistes devront s'engager dans le débat pour que ce soient les familles du 10^e qui profitent de ses locaux. Aucune leçon de ce débat ne devra être oubliée : le besoin de travail en commun, le respect des composants de la majorité et des habitant.e.s du 10^e, l'urgence de permettre aux familles du 10^e à vivre dans l'arrondissement, l'amplification des objectifs de créations de logements sociaux. M. JOUSSELLIN ne peut qu'inviter les élu.e.s de la majorité et de l'opposition à encourager le retour des familles dans le 10^e arrondissement en votant pour tous les projets de logements sociaux et contre la spéculation immobilière.

En considérant le fait que le projet de sectorisation avait été validé en 2021 par le Conseil d'arrondissement avant d'être écarté au Conseil de Paris, faisant suite à un amendement du groupe communiste et Citoyen exigeant le respect des engagements pris et la défense des familles du 10^e arrondissement, volontaristes pour sauver le plus de classes possibles, reconnaissant les progrès qui ont été réalisés en matière de dialogue avec tous les acteurs concernés, déterminés à transformer l'école de la République en une école respectueuse de ses professionnels et garante de la mixité comme de l'ascenseur social, les élus communistes voteront en faveur de la délibération DASCO 5.

M. FORT fait savoir que, pour les raisons évoquées en réponse à la question des représentants de parents d'élèves, il votera contre la délibération DASCO 5. Il espère qu'il y aura suffisamment d'élu.e.s en Conseil de Paris pour soutenir un vœu éventuel demandant que le schéma de sectorisation soit revu et qu'aucune école du 10^e arrondissement ne soit obligée de fermer.

M. WATANABE-VERMOREL observe que la sectorisation proposée par la délibération DASCO 5 fait acte de la fermeture de l'école Paradis, à laquelle les élu.e.s écologistes s'étaient opposés en 2021. Deux éléments d'amélioration importants ont toutefois été adoptés entre-temps : l'école Chabrol ne sera pas transformée en école polyvalente et la destination du bâtiment de l'école Paradis sera maintenue.

En revanche, les élu.e.s écologistes ne mettent pas au crédit de cette proposition la démarche employée pour la construire. En choisissant le format d'une commission - qui n'est d'ailleurs pas amenée à satisfaire ses propres membres - le choix a été fait de limiter l'échange au seul volet technique. Les élu.e.s écologistes peuvent saluer le travail précieux et l'engagement des services du Bureau de la Prévision Scolaire et apprécier les compétences dont ont fait preuve les parents d'élèves, mais ils ne peuvent pas omettre qu'une commission technique, isolée d'un échange politique, aboutit à une décision technocratique. Depuis le premier jour, ils soutiennent au contraire - suivis en cela par le Conseil de Paris - qu'il s'agit d'un enjeu politique qui aurait dû faire l'objet d'une concertation.

Dans le cadre rigide des échanges sur la sectorisation, l'alternative à la fermeture de l'école Paradis était celle de la fermeture de l'école Lancry, ce qui n'avait rien d'avantageux. Il aurait fallu - et le temps ne manquait pas depuis novembre 2020 - s'autoriser à questionner ce cadre rigide. Les pistes d'une Ville mieux préparée à l'accueil des familles ont émergé des échanges : comment faire évoluer le nombre optimal de classes par école dans les grilles d'analyse des services en y intégrant la taille des équipements communs (cours, dortoirs, couloirs, réfectoires) ; comment lisser l'effet de seuil qui constitue le passage à quatre classes pour une école à l'aune duquel se mesure sa fragilité ; comment surtout travailler avec le rectorat et le ministère pour valoriser les effectifs réduits par classe et ne pas faire de leur baisse l'opportunité d'une économie financière mais celle d'un meilleur service d'éducation.

Dans ce cadre rigide, qui n'a pas pu être interrogé, il n'est pas possible de faire blocage à la sectorisation proposée. C'est une option que personne, ayant étudié la situation, ne peut privilégier, y compris le collectif de parents d'élèves qui s'oppose à la fermeture de l'école Paradis. Les élu.e.s écologistes ne voteront pas contre la délibération DASCO 5, mais ils s'abstiendront en considérant que cette fermeture reste un échec qui n'était peut-être pas inévitable.

Mme CORDEBARD remercie les élu.e.s qui sont intervenus et redonne la parole à M. ALGRAIN.

M. ALGRAIN tient à faire savoir qu'il a bien entendu toutes les remarques formulées par les divers groupes politiques, qui à leur tour ont bien entendu les engagements pris par M. ALGRAIN pour la suite des travaux de la commission. À ce propos, il souhaite rappeler que cette commission n'a pas vu le jour

à l'occasion du projet de sectorisation qui fait l'objet de la délibération DASCO 5, mais qu'elle a été créée au cours de la mandature précédente et réactivée cette année. Elle a donné pleine satisfaction dans la réforme de sectorisation des collèges, dont il n'a pas été question dans les échanges qui viennent d'avoir lieu, mais qui a permis d'arriver à une véritable homogénéisation des qualités produites par les collèges du 10^e arrondissement.

Avant de conclure le débat, **Mme CORDEBARD** laisse la parole à M. SIMONDON pour une explication de vote.

M. SIMONDON souhaite confirmer le vote du groupe Paris en commun en faveur de la délibération DASCO 5 et remercier M. ALGRAIN pour le travail de concertation accompli pour parvenir à un projet qui vise des objectifs de mixité sociale, de sécurité pour les enfants et de cohérence entre la sectorisation maternelle et élémentaire. Il souhaite également dire à M. FORT qu'il ne suffit pas de refuser un projet car, ainsi faisant, il défend le statu quo, c'est-à-dire la déstabilisation totale de quatre ou cinq écoles contre l'avis de toute la communauté éducative. Il l'invite, dans ce cas, à assumer jusqu'au bout ses positions.

Mme CORDEBARD tient à remercier à son tour M. ALGRAIN pour le travail accompli, en rappelant que la commission a dû opérer dans des conditions qui n'étaient pas optimales à cause de la crise sanitaire et de nombreuses crispations occasionnées par la proposition formulée par la majorité un an plus tôt. À cette époque, un consensus n'avait pu être trouvé au sein de la communauté scolaire et des parents d'élèves. En dépit de la volonté de transparence qui avait été la sienne, Mme CORDEBARD n'avait pas mesuré l'aspect symbolique que pouvait revêtir sa proposition d'installer la police municipale à la place d'une école. Elle avait par la suite constaté que les habitant.e.s étaient favorables à l'installation de cette police municipale dans leur quartier, mais la superposition des sujets - fermeture d'une école et installation de la police municipale dans ses locaux - n'avait pas permis que le dialogue se déroule dans de bonnes conditions. Elle remercie encore M. ALGRAIN, ainsi que tous les membres de la commission qui ont pris la décision de fermer l'école Paradis à l'unanimité, même s'ils auraient préféré ne pas avoir à le faire. Madame la Maire espère qu'il sera possible, dans les années à venir, de rouvrir l'école et de voir augmenter significativement le nombre d'enfants dans le 10^e arrondissement. La majorité municipale œuvre dans ce sens en poursuivant l'ensemble des objectifs cités au cours du débat, et notamment la création de logements sociaux et l'amélioration du cadre de vie.

La décision qui a été prise est la plus sage, la plus en mesure de permettre à la communauté scolaire de traverser ce moment difficile. Mme CORDEBARD a entendu les paroles des parents d'élèves, qui vivent mal le fait d'être obligés de transférer leurs enfants dans d'autres établissements scolaires à la rentrée 2022. Comme l'a indiqué M. ALGRAIN, elle souhaite que les familles concernées par la fermeture de l'école Paradis soient accompagnées, au cas par cas, de la meilleure façon possible. En termes de cohérence, le projet de sectorisation proposé par la délibération DASCO 5 est le meilleur de tous les projets étudiés, y compris celui proposé un an plus tôt. Le temps de la discussion a permis son émergence et Mme CORDEBARD remercie les élu.e.s pour leur investissement et leur détermination à assurer le bien-être des enfants. Cet investissement collectif lui donne confiance dans la capacité de la municipalité de s'adapter aux changements qui ne manqueront pas de se produire dans les années à venir. Madame la Maire propose ensuite aux élu.e.s de passer au vote.

La délibération DASCO 5 est adoptée à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT ; 5 abstentions : L'Écologie pour Paris 10).

Projet de délibération : 2022 DDCT 2

Objet : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que 40% des habitant.e.s du 10^e arrondissement vivent dans des quartiers Politique de la Ville ou dans des quartiers de veille active. Les conventions pluriannuelles d'objectifs, qui font l'objet de la délibération DDCT 2, visent à sécuriser en termes financiers les associations qui

s'engagent dans des actions visant à améliorer les conditions de vie des habitant.e.s et à réduire les inégalités. Il n'y a rien de pire que d'inscrire une politique d'investissement dans les quartiers Politique de la Ville en ayant au-dessus de la tête une épée de Damoclès, qui pourrait empêcher aux actions engagées de se poursuivre sur le long terme dans un système qui ne soit pas sécurisé.

Cinq associations sont concernées pour le 10^e arrondissement :

- l'ACORT (l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie), qui réalise un travail favorisant l'intégration avec l'organisation de cours de français pour adultes, la médiation scolaire et des actions culturelles et contre les violences faites aux femmes ;
- Andes Diffusion, qui a pour objectif de promouvoir la culture bolivienne et de créer des liens entre la Bolivie et la France ;
- Ensemble nous sommes le 10^e, qui favorise la participation de tous les habitant.e.s, français et étrangers, à la vie du 10^e arrondissement ;
- MAGAB (Mamans Association Grange-aux-Belles), qui a pour objectif de venir en aide et accompagner les enfants de la Grange-aux-Belles ;
- Ngamb'art, qui se propose de faire valoir la culture à travers le monde et de promouvoir et diffuser les arts de la scène, la danse, le théâtre, la musique et le conte.

M. ALGRAIN souhaite profiter du temps de parole qu'il lui reste pour évoquer la délibération DDCT 10, qui a pour objet les appels à projets Politique de la Ville. Il fait savoir que le 10^e arrondissement a la chance de disposer d'associations très mobilisées, parmi lesquelles figurent DENEBA, Espace Universel et Cogito dont les actions visent l'accompagnement des femmes isolées, l'occupation de l'espace public en soirée ou en week-end, la prévention des risques numériques, la resobtion de la fracture numérique et l'acquisition de matériel informatique pour les personnes les plus défavorisées et les plus éloignées de ces nouveaux outils.

M. FORT informe que, n'étant pas possible de voter de façon disjointe les subventions proposées par la délibération DDCT 2, il ne votera pas pour accorder une subvention publique à l'association ACORT, dont le coordinateur général ne s'est pas gêné de l'insulter dans un article de presse.

Mme SCHERER souhaite souligner l'importance des conventions pluriannuelles d'objectifs destinées à des associations qui ont dû adapter leurs activités aux différentes contraintes imposées par la crise sanitaire. La vie associative a largement été affectée par la baisse des adhésions due à une moindre activité. Les cinq associations qui font l'objet de la délibération DDCT 2 visent à favoriser la vie de l'arrondissement et à améliorer les liens sociaux entre les habitant.e.s, sans omettre les volets éducatif et culturel.

Il s'agit d'associations dont l'engagement au service des habitant.e.s de l'arrondissement est bien connu. Quatre d'entre elles, l'ACORT, Ensemble nous sommes le 10^e, Andes Diffusion et Ngamb'art, sont des partenaires de la Mairie depuis 20 ans. Elles ont su introduire de la mixité sociale dans leurs activités, en prenant en compte la diversité de la population et son évolution. Comme le rappelait M. ALGRAIN, l'investissement de l'ACORT et d'Ensemble nous sommes le 10^e dans les espaces inter-associatifs locaux participe par le débat à maintenir le 10^e un arrondissement hospitalier. Ces deux associations se sont également investies pour faire en sorte que le 10^e soit toujours présent dans les quartiers Politique de la Ville. En proposant à des associations qui œuvrent pour «le bien vivre ensemble» un financement sur trois ans, sous contrainte de bilan annuel d'exécution, la Ville leur assure une certaine sérénité. Le groupe écologiste votera en faveur de la délibération DDCT 2 et invite tous les élu.e.s à en faire autant.

Mme CORDEBARD la remercie et réaffirme l'importance, en particulier dans la conjoncture actuelle, de soutenir les associations qui travaillent au service des habitant.e.s des quartiers populaires. Elle invite à son tour les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DDCT 2.

La délibération DDCT 2 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

Projet de délibération : 2022 DAE 9

Objet : Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du café-restaurant *Fluctuat Nec Mergitur*, situé place de la République (Paris Centre, 10^e et 11^e arrondissements).

Rapporteur : David DELPLANQUE

M. DELPLANQUE informe que le café-restaurant *Fluctuat Nec Mergitur* a ouvert en 2013 à la suite de la rénovation de place de la République. Il est actuellement géré par le Groupe SOS dans le cadre d'une convention du domaine public qui arrivera à échéance le 4 mars 2022. Victime d'abord d'un incendie, ensuite de mouvements de grève et enfin de la crise sanitaire, ce lieu emblématique est souvent resté fermé au cours des dernières années et le gestionnaire actuel a décidé de ne pas candidater pour la poursuite de la gestion. Un appel à projets a ainsi été lancé en juillet 2021 pour la conclusion d'une nouvelle convention d'occupation du café-restaurant pour une durée de 5 ans.

Les propositions ont été analysées au regard de trois critères définis dans la consultation :

- l'intégration de l'offre dans son environnement ;
- l'impact environnemental ;
- la performance et la fiabilité financières du projet.

Le dernier critère tenait compte du fait que, la place de la République étant un lieu de rassemblements et de manifestations, le café-restaurant est susceptible d'être régulièrement soumis à des fermetures imposées par la préfecture de police. Le projet retenu devait par conséquent être suffisamment fiable financièrement pour assurer la gestion du café-restaurant pour toute la durée de la convention en dépit des fermetures imposées.

Six candidats ont présenté des projets, qui ont été analysés par un jury composé des représentants des mairies de Paris Centre, du 10^e et du 11^e arrondissement, par des adjoints à la Maire de Paris et par des représentants des conseils des trois quartiers concernés. Après l'analyse des propositions des six candidatures sur la base des critères définis dans l'appel à projets, le jury a mis en tête de liste la SAS Fa-Dong. Cette société propose un projet de café-restaurant « *fast casual* », dont le concept repose sur des plats rapides aux prix attractifs, tels que pizzas, salades et petits déjeuners. Parmi les éléments qui ont été mis en avant par le jury figurent :

- les prix réduits ;
- une amplitude horaire très étendue de 7 heures du matin à minuit, qui accompagne l'ensemble des usages constatés sur la place de la République tout en respectant la tranquillité des riverains ;
- une cuisine saine avec de nombreuses saveurs et des produits de qualité approvisionnés en circuit court ;
- l'engagement à limiter le gaspillage dans le cadre d'une exploitation « zéro déchet » ;
- l'animation du lieu avec des expositions d'art mensuelles et des événements pour les enfants tous les mercredis après-midi pour accompagner le succès de la Ludomou' de place de la République ;
- l'engagement, qui a été contractualisé dans la convention, à ne pas faire de la vente via des applications et à ne pas employer des coursiers.

M. DELPLANQUE invite les élu.e.s à voter la délibération DAE 9 pour autoriser la Ville de Paris à signer la convention avec la SAS Fa-Dong pour une durée de 5 ans. Il profite de l'occasion pour signaler que la SAS WA.CO, qui s'était placée en troisième position dans le classement des candidatures, fait une offre dans le parc privé pour un projet de restaurant solidaire dans la rue du Faubourg Saint-Martin. Elle a fait une demande de financement participatif et devrait démarrer son activité en 2022.

M. FORT indique qu'il préfère s'abstenir sur la délibération DAE 9, non pas parce qu'il s'oppose au nouvel exploitant, mais parce qu'à la place d'une convention d'occupation du domaine public il aurait préféré voter pour la démolition et la reconstruction du café-restaurant *Fluctuat Nec Mergitur*. M. FORT considère en effet que le pavillon qui l'accueille actuellement ressemble au *fast food* d'une station-service et ne s'intègre absolument pas dans l'esthétique parisienne. Il contribue bien au contraire à l'enlaidissement de la place de la République, qui est déjà trop bétonisée et pas suffisamment végétalisée. Un grand projet portant sur les « visions » de l'esthétique parisienne est en cours et il aurait été appréciable que le café-restaurant de la place de la République soit pris en compte dans ce projet.

M. CLERWALL indique que le groupe Écologiste Paris 10 s'abstient et estime que les critères socio-écologiques ne semblent pas avoir beaucoup compté dans les propositions déposées pour l'appel à projets. Alors que le gérant actuel du café-restaurant intégrait dans son modèle économique une activité d'insertion, le candidat sélectionné ne le fait pas. Même si les conditions d'exploitation de la place de la République sont particulières, ce n'est pas une raison pour écarter l'objectif d'y intégrer une entreprise sociale. M. CLERWALL se réjouit par contre que le projet de restaurant solidaire, arrivé en troisième position dans le classement, puisse se concrétiser dans le 10^e arrondissement. Les objectifs écologiques ne semblent pas non plus avoir été pris en compte. Dans l'ensemble des dossiers, y compris celui qui a été retenu, ne figurent pas des engagements fermes et vérifiables dans ce sens, la suppression de plastiques à usage unique ne constituant plus une marque de distinction aujourd'hui sinon la norme générale.

M. CLERWALL questionne également la méthode employée pour sélectionner les candidats. Bien que la participation des conseils de quartier au jury constitue une grande avancée – participation qui d'ailleurs devrait être renforcée davantage –, le résultat du vote témoigne du fait que le jury a rencontré des difficultés pour partager les candidats en tête. Les votes vont en effet de 14,9 à 16,16 sur 25, avec un seul point d'écart entre le premier et le deuxième candidat. Le problème qui émerge de ce résultat, est que la gestion du café-restaurant est confiée à une entreprise qui a une notation de crédit de 7 sur 20, ce qui représente un risque assez élevé de défaillance à l'horizon de 12 mois. Cette entreprise a été préférée à celle arrivée en deuxième position, qui avait une notation de crédit beaucoup plus confortable de 15 sur 20. Les élu.e.s écologistes pensent que le processus d'attribution présente encore des marges d'amélioration assez importantes et, pour cette raison et pour la non-prise en compte des critères socio-écologiques, préfèrent s'abstenir.

Au nom du groupe Paris en commun, socialiste, écologiste et progressiste, **Mme JOUBERT** se réjouit de la reprise du café-restaurant *Fluctuat Nec Mergitur*. La place de la République est un lieu symbolique, qui accueille des manifestations pour les droits des travailleurs, pour la liberté de la presse, pour la lutte contre les extrêmes, ainsi que la mobilisation contre toute forme de violence terroriste, raciste ou antisémite. Elle est également le croisement de Paris différents, où les gens se retrouvent dans un espace qui représente les valeurs de liberté, égalité et fraternité chéries par la France.

La place de la République a été refaite en 2013, afin de concilier tous ses aspects symboliques avec les usages quotidiens des riverains et des passants. Des opérations d'entretien ont été menées autour de l'Arbre du Souvenir et des dalles abîmées ; un travail sur la végétalisation des pieds d'arbre est en cours ; les bancs en bois de récupération seront bientôt remplacés par de nouveaux bancs et des blocs de granit. Des projets voisins concernent la pérennisation de la piste cyclable temporaire sur les Grands Boulevards et la pacification de la rue René Boulanger.

Le café-restaurant *Fluctuat Nec Mergitur* est un lieu de vie et de rencontre. Le choix du jury, qui s'est porté sur un acteur déjà présent dans le quartier de Belleville, traduit les orientations politiques de la municipalité en faveur de prix abordables pour se restaurer, de l'impact environnemental, de la durabilité du projet et de sa dimension culturelle, dans une démarche qui a associé les représentants des riverains et qui a considéré les contraintes spécifiques du lieu. *Fluctuat Nec Mergitur* est battu par les flots mais il ne sombre pas, comme le dit la devise parisienne. Il a été particulièrement triste de voir ce café-restaurant fermé. Depuis le confinement du printemps 2020, les Parisien.ne.s savent à quel point leur vie sociale peut passer par ce genre d'établissements. Le groupe Paris en commun se réjouit que le café-restaurant puisse bientôt rouvrir pour raviver la flamme de la partie est de la place de la République.

Mme CORDEBARD donne la parole à M. DELPLANQUE pour réagir aux interventions des élu.e.s.

M. DELPLANQUE précise à l'intention du groupe écologiste que, si le candidat retenu a eu une meilleure note que celui placé en deuxième position, et cela en dépit de son crédit moins bon, c'est parce que le jury a pris en compte la fiabilité de son modèle économique dans le contexte particulier de place de la République. À la différence du premier candidat, en effet, le deuxième n'avait pas intégré dans son projet l'éventualité de fermetures imposées par la Préfecture de Police, et donnait ainsi moins de gages de réussite.

En ce qui concerne la participation des conseils de quartier, M. DELPLANQUE est totalement d'accord qu'elle devrait être renforcée. La participation des riverains a fourni un apport précieux à la discussion sur les candidats, en introduisant des angles de vue différents et en améliorant la qualité du débat. M. DELPLANQUE a pris note de la proposition du groupe écologiste et s'engage à la porter en avant dans le cadre des prochains appels à projets.

Mme CORDEBARD estime qu'il est important de consulter les riverains sur le devenir des commerces de leur quartier. Il est toujours possible d'améliorer la participation citoyenne, mais la sélection du jury montre que le processus participatif a déjà beaucoup évolué. À l'instar de Mme JOUBERT, elle se réjouit de la réouverture prochaine du café-restaurant *Fluctuat Nec Mergitur*, qui contribuera à faire revivre la place de la République. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DAE 9 est adoptée à l'unanimité (6 abstentions : le groupe L'Écologie pour Paris 10 et Bertil FORT).

Projet de délibération : 2022 DFPE 17

Objet: Subventions (313 717 euros) avec conventions à 16 associations, 1 SCIC et 1 EPCC pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans des EAPE de la Ville.

Rapporteure: Awa DIABY

Mme DIABY fait savoir que les associations du 10^e arrondissement concernées par la délibération DFPE 17 sont :

- l'association CRL 10, qui intervient au sein de la crèche Louis Blanc pour proposer des activités d'éveil parents-enfants, des jeux corporels ou créatifs autour du développement du langage avec des chansons et des contes, pour une subvention de 8 400 euros ;
- l'association Art Eco, qui intervient dans le 10^e et le 15^e arrondissement et qui propose des activités au sein de la crèche Bichat autour du recyclage en animant différents ateliers chaque samedi avec des matériaux réutilisés, pour une subvention totale de 23 450 euros.

Ces deux associations ont débuté les accueils en mai 2021. Les familles, qui habitent le quartier ou l'arrondissement, sont accueillies en matinée. La Ville de Paris et la Mairie du 10^e portent dans ce cadre une attention particulière à l'accueil des enfants porteurs de handicaps..

M. WATANABE-VERMOREL souhaite souligner que la relation parents-enfants est un axe de travail bien identifié par les professionnels du secteur de la petite enfance et, plus largement, de l'enfance. Il s'agit le plus souvent de mettre en œuvre l'aide à la parentalité pour des familles qui se trouvent en situation de difficultés sociales ou isolées ou en manque d'un lien générationnel qui leur fournisse les pistes pour acquérir les différentes dimensions de la fonction parentale. Cette aide est particulièrement importante pour les parents dont les enfants sont porteurs de handicaps. M. WATANABE-VERMOREL reçoit régulièrement des remontées qui vont dans ce sens. Il est essentiel, lorsque des dispositifs favorisant la relation parents-enfants sont mis en place, de s'engager dans une démarche d'inclusion ciblée spécifique, en allant jusqu'à chercher les familles avec des enfants porteurs de handicaps qui, parfois, n'osent pas se manifester. L'engagement humaniste et universaliste portée par la majorité municipale se concrétise dans cette démarche d'accessibilité pour toutes et tous.

Mme CORDEBARD demande à Mme DIABY si elle souhaite réagir à l'intervention de son collègue.

Mme DIABY le remercie et lui assure qu'elle partage ses convictions.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DFPE 17 est adoptée à l'unanimité.

Projet de délibération : 2022 DFPE 30

Objet : Subventions (754 023,67 euros) avec conventions pluriannuelles d'objectifs à 14 associations pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv citoyennes.

Rapporteuse : Awa DIABY

Mme DIABY informe les élu.e.s que la délibération DFPE 30 propose d'allouer une subvention de 21 034,35 euros à l'association CRL 10 et rappelle que la Ludomouv' est un dispositif qui permet aux familles un temps parents-enfants dans un esprit de convivialité et d'occupation positive de l'espace public.

Le CRL10, qui anime la Ludomouv' de la place Jan Karski, met l'accent sur les échanges intergénérationnels. Cette Ludomouv' constitue un point d'ancrage pour la jeune association Défense d'Éléphant, qui s'est créée dans le quartier à l'initiative des parents d'élèves de l'école Louis Blanc. La Ludomouv' a ouvert en 2020 avec l'objectif d'animer un quartier populaire qui ne disposait que de quelques équipements publics ouverts aux familles. Elle est venue compléter les aménagements piétonniers de la place Jan Karski, réaménagée dans le cadre du Budget Participatif.

L'animation d'un tel équipement dans un contexte de crise sanitaire s'est avérée être une tâche difficile. Malgré l'investissement du CRL 10 et des riverains, le bilan est aujourd'hui en demi-teinte. Les confinements successifs et les restrictions imposées à toutes et à tous ont eu un impact sur le comportement des familles, qui ont peu investi la proposition d'animer l'équipement. Compte tenu cependant du succès remporté par les Ludomouv' installées dans d'autres arrondissements, il est nécessaire de continuer à soutenir cette structure. Une réunion sera organisée avec le CRL10 dans les prochaines semaines, afin de comprendre comment améliorer le fonctionnement de l'équipement ou, éventuellement, de trouver des solutions alternatives pour animer la place Jan Karski.

M. GUTTERMANN indique que la délibération DFPE 30 lui permet de parler du quartier autour de la place Jan Karski dans le cadre du processus d'amélioration des mobilités, de la végétalisation et du réaménagement inscrit dans le plan « Embellir votre quartier 2 ». Les élu.e.s communistes espèrent que les travaux permettront le développement d'initiatives culturelles plus nombreuses et se posent la question de comment associer tous les acteurs, qu'il s'agisse d'associations, de riverains ou de représentants des conseils de quartier. La place Jan Karski, désormais protégée, permet aux piétons de se déplacer de façon plus sereine, malgré des passages de scooters encore trop nombreux.

La Ludomouv' qui a été implantée sur la place Jan Karski, contrairement à celle de la place de la République, est une Ludomouv' citoyenne, gérée par le CRL10. Les Ludomouv' citoyennes sont théoriquement animées par des collectifs d'habitants bénévoles ou des associations, mais dans le cas de celle de la place Jan Karski peu de personnes se sont inscrites dans le planning d'animation. De ce fait, son fonctionnement repose principalement sur la responsable de l'espace social du centre d'animation Château Landon. La Ludomouv' est ouverte une fois par semaine pendant deux heures dans la période scolaire, lorsque les conditions climatiques le permettent. Pour les élu.e.s communistes ce temps d'ouverture est insuffisant, comme en témoignent les 495 visites annuelles qui ont été enregistrées. De nombreux résidents avouent par ailleurs ne l'avoir jamais vue en fonction.

Le constat de cette expérience oblige à chercher un autre mode de fonctionnement, en lançant un appel à projets et en confiant à une association la gestion et l'animation de la Ludomouv' avec un cahier des charges précis, des modalités d'ouverture plus étendues et régulières et un renouvellement des jeux proposés en liaison avec des représentants des écoles de proximité. Pour faire vivre le projet de la Ludomouv', les élu.e.s communistes voteront en faveur de la délibération DFPE 30, tout en sachant que cela implique un investissement financier de plus grande ampleur et en restant vigilants au bon développement de cette activité.

Mme VASA observe que les financements *a posteriori* sont toujours un peu compliqués à donner, mais qu'ils sont souvent nécessaires et bienvenus. Il est important que le dispositif implanté sur la place Jan Karski prenne de l'ampleur, car il constitue une « brique-clé » pour favoriser la réappropriation de la place par les habitant.e.s à toute heure de la journée. La municipalité s'est beaucoup investie pour améliorer la propreté du quartier. Les habitudes des riverains doivent changer et certains usages doivent être favorisés. Une mobilisation citoyenne est en cours, des projets de réaménagement sont

proposés, ainsi que des projets d'animation portés par des associations. Une concertation est prévue dans le cadre du protocole « Embellir votre quartier 2 » et une ressourcerie devrait arriver en 2023. Le groupe écologiste soutient également un projet pour installer sur la place un marché de producteurs en circuit court, qui répond à une demande formulée par les riverains. Mme VASA remercie le CRL 10 pour les efforts dépensés pour faire vivre la Ludomouv' et annonce que le groupe écologiste votera en faveur de la délibération DFPE 30.

M. BONNIER remercie Mme DIABY pour avoir soumis la délibération DFPE 30 au vote des élu.e.s, car les Ludomouv' sont des dispositifs de participation citoyenne et d'animation de la vie sociale et familiale qui méritent d'être soutenus. Il regrette que celle de la place Jan Karski n'ait pas encore pu se déployer entièrement. Son installation quelques mois avant le début de la crise sanitaire, qui malheureusement se poursuit, a fortement limité son rayonnement, ainsi que la mobilisation de citoyens bénévoles pour l'animer aux côtés du CRL 10. La Ludomouv' a au moins servi à offrir un espace de stockage à l'association Défense d'Éléphant, qui organise le dimanche matin des cafés partagés en animant la place et en créant du lien social, culturel et intergénérationnel. Comme l'a expliqué Mme DIABY, l'occasion se présentera bientôt de faire un bilan avec le CRL 10 sur le fonctionnement de la Ludomouv' afin de trouver des solutions pour l'améliorer ou des alternatives possibles.

Au-delà de la Ludomouv', la délibération DFPE 30 fournit à M. BONNIER l'occasion de dire quelques mots sur la place Jan Karski, qui a été réaménagée en 2019 et qui suscite de nombreux débats, avec des attentes fortes et des avis parfois très tranchés des riverains. M. BONNIER souhaite saluer la dynamique inter-associative et citoyenne qui a permis l'organisation d'une fête de quartier en juillet 2021. Cette initiative a rencontré un grand succès populaire en rassemblant les écoles du quartier, les associations et les habitant.e.s, et son succès fait qu'elle sera reconduite en 2022. La place Jan Karski, avec l'ensemble du quartier Louis Blanc, fera l'objet de la prochaine concertation de « Embellir votre quartier » au printemps 2022, car l'exécutif du 10^e arrondissement a décidé de faire de l'embellissement, de l'apaisement et de la végétalisation une priorité pour la mandature. Mme JOUBERT et lui-même travailleront activement à préparer cette concertation, qui permettra à tous les acteurs du quartier de faire des propositions pour mener des projets, accompagnés par les services de la Ville. L'exécutif est très optimiste sur l'avenir de la place Jan Karski et sur la possibilité qu'elle devienne une vraie « place de village » conviviale et ouverte aux citoyen.ne.s. Le groupe Paris en commun votera en faveur de la délibération DFPE 30.

Mme CORDEBARD remercie tous les élu.e.s qui sont intervenus et rappelle que, si le projet porté par l'équipe municipale est ambitieux et permettra d'apporter des améliorations très significatives à la place Jan Karski, ce quartier a déjà connu une évolution positive et importante lors de la précédente mandature. Comme l'a rappelé M. BONNIER, des critiques extrêmement sévères ont parfois été émises sur la place Jan Karski, alors que ce lieu est encore en devenir et se trouve dans un quartier qui ne possédait pas, auparavant, d'espaces de rencontre. À certaines heures de la journée, les objectifs que la majorité municipale s'était fixés sont atteints, à d'autres moins. La Ludomouv' a contribué à un meilleur partage de l'espace tout en étant durement critiquée. Madame la Maire ne doute pas que les échanges avec les riverains permettront de trouver un consensus ; elle ne doute pas non plus que les nouvelles améliorations qui sont prévues changeront complètement le visage de la place. Elle salue tous les collectifs et associations d'habitants qui se sont mobilisés et qui représentent le meilleur gage de réussite pour l'amélioration du quartier. Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

La délibération DFPE 30 est adoptée à l'unanimité.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION

Mme CORDEBARD propose de voter en bloc les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'inscription. Elle précise que Mme DIABY ne participera pas au vote sur la délibération DDCT 10 en tant que membre d'une des associations auxquelles les subventions proposées par la délibération sont destinées.

Projet de délibération : 2022 DASES 27

Objet : Subventions (1173 300 euros), 13 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité.

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

Projet de délibération : 2022 DASCO 1

Objet : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (7 451 euros), subventions d'équipement (1935 260 euros) et subventions pour travaux (76 884 euros).

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Projet de délibération : 2022 DDCT 10

Objet : Appel à projets Politique de la Ville – Subventions de fonctionnement (163 200 euros) à 54 associations pour le financement de 55 projets dans les quartiers populaires (1^{er} enveloppe).

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Projet de délibération : 2022 DLH 38

Objet : Garanties d'emprunts accordées pour le financement de diverses opérations de logements sociaux par Paris Habitat.

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

Les délibérations DASES 27, DASCO 1, DDCT 10, DLH 38 sont adoptées à l'unanimité.

Mme CORDEBARD remercie les élu.e.s et invite Mme VASA à présenter le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

VŒU DEPOSE PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE ÉCOLOGISTE DU 10^e ARRONDISSEMENT RELATIF À L'ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF PARISIEN COMPLÉMENTAIRE DE DÉCHARGE DE SERVICE D'ENSEIGNEMENT

Mme VASA expose le contenu du premier vœu.

Considérant que l'éducation est la première priorité de l'action publique ;

Considérant que la Ville de Paris finance un dispositif complémentaire de décharge de service d'enseignement pour permettre des directions d'école entièrement déchargées à partir de 5 classes au lieu de 13 dans le cadre national ;

Considérant que cet effort très important de la Ville – autour de 15 millions par an – se verra allégé par la mise en place de la loi Rilhac qui baisse à l'échelle nationale les seuils des décharges d'enseignement pour les directeurs et réduira ainsi mécaniquement la part complémentaire de la Ville ;

Considérant que la Ville souhaite mettre tout en œuvre pour favoriser la vie de famille et qu'il est établi que des écoles à petits effectifs sont favorables en terme de qualité de vie des enfants qui la fréquentent et de relation entre l'institution et les familles ;

Considérant que le service rendu par les directions d'école entièrement déchargées est très favorable à la qualité du service public d'éducation ;

Considérant à l'inverse la fragilité qu'implique la perte de cette décharge complète à partir de 4 classes pour les écoles, seuil à partir duquel il s'envisage de fermer l'école dans son ensemble ;

Considérant la baisse importante des effectifs des élèves à Paris, accélérée par la crise sanitaire ;

Considérant que le rectorat ferme les classes des écoles du fait de cette baisse d'effectifs et que les écoles à 5 classes redoutent de passer sous le seuil de 4 classes ;

Considérant que la Ville souhaite protéger les écoles au maximum des effets délétères de la crise sanitaire et ne saurait se satisfaire de la fermeture de trop nombreuses écoles ;

Sur proposition de Sylvie SCHERER, Ulf CLERWALL, Léa VASA et Sylvain RAIFAUD, le Groupe Écologie pour Paris 10 émet le vœu que la Ville modifie sa convention avec l'Académie pour assurer des décharges à temps complets aux directions des écoles de 4 et 3 classes.

Mme CORDEBARD remercie Mme VASA et laisse la parole à M. GUTTERMANN.

M. GUTTERMANN souhaite rappeler que, bien que déchargé.e.s de classe, les directrices et directeurs d'école sont avant tout des enseignant.e.s. Ils font pleinement partie de l'équipe pédagogique, dont ils animent le conseil des enseignants. Le régime de décharge des directeurs à Paris n'a pas d'égal en France et les élu.e.s communistes soutiennent la demande des enseignants d'une augmentation du temps de décharge des directeurs partout en France. La loi Rilhac, qui a été votée récemment et qui est très contestée par les enseignants et les parents d'élèves, ne règle ni la situation ni les revendications des enseignants. Au contraire, elle aggrave les relations au sein de l'équipe éducative en introduisant un rapport hiérarchique entre enseignants et directeurs.

Le vœu du groupe écologiste permet à M. GUTTERMANN d'insister sur la nécessité de profiter de la baisse des effectifs par classe pour acter de nouveaux taux d'encadrement et pour éviter de nouvelles fermetures de classes avec les nouveaux seuils ainsi définis. Il faut tenir compte des classes dédoublées, les limiter pour freiner leur incidence sur celles qui ne bénéficient d'aucun dispositif. Après deux années de crise sanitaire, les enseignants sont éprouvés et les conditions d'apprentissage des élèves sont très perturbées. Il faut permettre à l'école de vivre les prochaines années plus sereinement, sans être sous la menace permanente de fermetures de classes. M. GUTTERMANN invite les élu.e.s à travailler sur ce sujet et à exiger auprès du rectorat de Paris un moratoire sur les fermetures de classes.

De nombreux acteurs de la communauté scolaire s'accordent à dire que les conditions de travail - effectifs, remplacements, conditions matérielles - favorisent les apprentissages surtout pour les élèves les plus défavorisés. Les pays scandinaves ont des effectifs par classe bien plus bas que la France. D'ailleurs, les enseignants qui travaillent actuellement dans des classes dédoublées en sont très satisfaits. L'abaissement des effectifs est la priorité des élu.e.s communistes, qui ne croient pas que la solution proposée dans le vœu, en plaçant la décharge totale de direction comme un atout majeur, soit une garantie de non-fermeture de classes. Bien que les écoles de 3 ou 4 classes ne bénéficient pas d'une décharge totale de direction, leur situation est largement plus enviable que celle des écoles de province ou de banlieue, qui ne bénéficient d'une demi-décharge qu'à partir de 8 ou 9 classes. Les élu.e.s communistes voteront contre le vœu.

Mme DUMOULIN observe que la crise sanitaire a montré le temps considérable que les missions des directrices et directeurs d'école pouvaient prendre. Il est assez sidérant qu'il ait fallu une grève massive, le 13 janvier dernier, pour que l'État comprenne la nécessité de disposer de personnels de renfort. La loi Rilhac, adoptée le 13 décembre 2021, augmente la part de décharge allouée par l'État et de ce fait, si la façon dont la Ville de Paris abonde cette décharge n'était pas modifiée, elle diminuerait les dépenses sur ce poste. Cette loi est massivement rejetée par la communauté éducative et son existence devrait être questionnée.

Le groupe Génération.s soutient une des intentions exprimées par le vœu écologiste, à savoir la demande de ne pas baisser le budget de la Ville de Paris à destination des élèves. D'autres usages peuvent toutefois être discutés, et notamment la place de l'éducation populaire dans le temps périscolaire en relation avec l'accès à l'art, avec le renforcement des personnels ASEM, et tout particulièrement de la brigade de remplacement du 10^e arrondissement que les élu.e.s ont collectivement demandé dans le vœu du 3 novembre 2021 sur proposition du groupe communiste. Mme DUMOULIN invite le Conseil à faire en sorte que ce vœu soit exaucé, car les ASEM sont particulièrement sollicités dans le contexte actuel. Elle souhaite insister sur ce point, car un ASEM absent qui n'est pas remplacé fragilise les établissements scolaires, et spécialement les petites structures. C'est un des sujets majeurs sur lequel il faut avancer.

Le groupe Génération.s ne souhaite pas se prononcer sur l'intérêt pédagogique des grandes ou petites écoles. Les personnels de l'éducation, qui assurent leur mission dans un contexte difficile depuis plus

de deux ans, ont manifesté leur rejet de la gouvernance verticale. Le groupe Génération.s propose que les sujets essentiels de la taille des établissements scolaires et des effets induits par leur taille fassent l'objet d'une réflexion avec les enseignants et l'ensemble des personnels éducatifs, afin que chacun puisse apporter sa propre expertise. Quant à la question des effectifs par classe et des seuils de fermeture, la majorité municipale doit continuer à la pousser avec fermeté auprès du rectorat de Paris et sur l'ensemble du territoire national. Le groupe Génération.s s'abstiendra sur le vœu écologiste.

M. ALGRAIN rappelle que la Ville de Paris est engagée depuis de nombreuses années à élargir le dispositif de décharge totale d'enseignement des directrices et directeurs d'école, qui, à l'échelle nationale, est mis en place à partir de 13 classes contre 5 à Paris. La décision de la municipalité parisienne, prise de longue date, ne constitue qu'un de nombreux exemples des dispositifs développés par la Ville, qui considère l'éducation comme une de ses priorités. La loi Rilhac va réduire la part complémentaire que finance la Ville et M. ALGRAIN convient avec le groupe écologiste qu'il faudra discuter collectivement sur la poursuite de l'investissement public dans l'éducation au regard de cette modification budgétaire.

Par contre, M. ALGRAIN n'est pas d'accord avec un autre attendu du vœu écologiste. En tant qu'adjoint à l'éducation, il entretient des échanges quotidiens avec la communauté scolaire et une des remontées qui fait l'unanimité est qu'une école à 3 ou 4 classes ne permet pas un fonctionnement idéal, et cela même si le directeur est totalement déchargé d'enseignement. Le dynamisme pédagogique est plus limité à 3 ou 4 classes qu'à 6 ou 7. En outre, l'équipe pédagogique est forte quand elle peut réagir à une absence momentanée d'un collègue, mais à 3 ou 4 classes il devient très compliqué pour elle de réagir. Cela vaut également pour les ASEM comme pour les acteurs du périscolaire. Il faut ajouter que dans une toute petite école les élèves poursuivent leur scolarité au sein d'une même cohorte, ce qui augmente la déstabilisation que beaucoup d'entre eux peuvent vivre à l'entrée en CP. Il faut enfin tenir compte d'une problématique sociale à laquelle les élu.e.s du 10^e sont très attaché.e.s : les petites écoles ne permettent pas de tracer des ponts entre les quartiers et n'aident pas à atteindre l'objectif de la mixité sociale. M. ALGRAIN n'est pas opposé à l'idée de réfléchir ensemble à de nouveaux modèles d'école et remercie le groupe écologiste d'avoir fourni une occasion de discuter de ce sujet. Cependant, pour toutes les raisons qu'il a évoquées, M. ALGRAIN et les membres du groupe Paris en Commun voteront contre leur vœu.

Mme CORDEBARD estime qu'il est important de tenir compte de certaines spécificités des écoles parisiennes, telles que les contraintes bâtementaires, qui font que, dans plusieurs quartiers, existent des établissements scolaires de petite taille qui rendent possible la scolarisation des enfants. Elle est très sensible aux arguments des directeurs d'école et des enseignants, qui plaident pour que la municipalité empêche les écoles de descendre en dessous d'un certain nombre de classes, afin d'y instaurer des dynamiques pédagogiques vertueuses. Elle est également sensible au fait que plus les écoles sont petites et moins il y a de mixité sociale. C'est un argument de poids qui doit être intégré à la réflexion collective sur la capacité de Paris à s'adapter aux fluctuations démographiques. D'autre part, madame la Maire fait remarquer que la discussion sur un vœu qui pourrait avoir des conséquences budgétaires importantes pour la Ville, ne peut pas être menée seulement à l'échelle du 10^e arrondissement mais à l'échelle parisienne.

Mme CORDEBARD revient sur le fait que, si d'autres arrondissements de la capitale et d'autres villes de France ont des écoles qui comptent jusqu'à 20 classes, le 10^e arrondissement dispose d'un bon nombre d'établissements scolaires de petite taille. Il est nécessaire de travailler pour faire en sorte que, même à 5 classes, ces établissements puissent fonctionner de manière fluide et sans que leurs équipes éducatives ne se trouvent en difficulté. Il n'est pas sûr que la municipalité dispose d'une grande marge de manœuvre dans le cadre de ses discussions financières avec l'État. Paris a été beaucoup mis à contribution, voire « punie » dans le processus récent de financement de la relance économique. Ces derniers temps, l'État a ponctionné tout l'argent qu'il pouvait aux collectivités locales, et particulièrement à Paris. Soutenir les efforts financiers en direction des écoles reste cependant un objectif prioritaire de la Ville et un modèle qui est défendu ardemment par toute la majorité municipale. Mme CORDEBARD se rallie à l'avis négatif de M. ALGRAIN et du groupe Paris en commun sur le vœu des élu.e.s écologistes, qu'elle remercie toutefois d'avoir ouvert une discussion de grande importance. Avant de passer au vote, Madame la Maire informe que M. WATANABE-VERMOREL n'y

participera pas en tant que directeur d'un établissement scolaire. Elle laisse ensuite la parole à Mme VASA, qui souhaite apporter une précision.

Mme VASA souhaite préciser que les deux arguments portés par le vœu écologiste - l'intérêt d'avoir des établissements scolaires de toute petite taille et l'attractivité du poste de directeur d'école - avaient émergé de la consultation, en amenant ainsi les élu.e.s écologistes à se pencher sur le sujet.

Mme CORDEBARD remercie encore Mme VASA et le groupe écologiste pour leur proposition et confirme la nécessité d'instaurer un débat plus large. La rentrée 2022 s'annonce à Paris très positive en termes de nombre d'enseignants, car alors que celui-ci reste identique le nombre d'élèves baisse massivement. Elle craint par contre que la rentrée 2023, une fois passée la période électorale, n'enregistre d'autres chiffres. La majorité municipale doit s'organiser sans tarder pour mener des discussions fortes avec le rectorat afin de préparer la rentrée 2023, en se fixant des objectifs précis pour avoir des chances que ses revendications soient entendues et satisfaites. C'est une priorité pour tous les maires de la majorité qui, au cours d'une réunion récente avec M. Emmanuel GRÉGOIRE, ont exprimé leur volonté de se mobiliser. Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

Le vœu présenté par le groupe L'Écologie pour Paris 10, relatif à l'élargissement du dispositif parisien complémentaire de décharge de service d'enseignement, est rejeté à la majorité (13 votes contre : Paris en commun et PC ; 3 abstentions : Génération.s et Bertil FORT ; 4 votes pour : L'Écologie pour Paris 10).

Mme CORDEBARD laisse la parole à Mme VASA pour présenter le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE ÉCOLOGISTE DU 10^e ARRONDISSEMENT RELATIF À LA HAUSSE TARIFAIRE DU PRIX DU GAZ SUITE À LA RUPTURE DE CONTRAT ENTRE LA SOCIÉTÉ E-PANGO ET LA RIVP

Mme VASA expose le contenu du vœu.

Considérant le contrat conclu en 2020, après une procédure de mise en concurrence, entre la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et la société E-Pango concernant la fourniture de gaz pour les chaufferies collectives à prix fixe en 2021 et 2022 ;

Considérant la forte inflation du prix du gaz en 2021, s'expliquant notamment par la hausse importante de la demande énergétique du fait de la reprise de l'activité économique mondiale ;

Considérant que la société E-Pango a signifié à la RIVP en octobre 2021, ne plus vouloir prendre à sa charge l'augmentation des prix du gaz et ainsi vouloir rompre les termes du contrat la liant à la RIVP en ce qui concerne le maintien d'un prix fixe du gaz, ce qui a conduit la RIVP à fermement contester cette position et à résilier le contrat pour faute ;

Considérant le cadre réglementaire et législatif qui empêche la RIVP de prendre elle-même à sa charge l'augmentation des prix du gaz, au motif que les bailleurs sont tenus de répercuter les charges auprès des locataires ;

Considérant le courrier reçu au début du mois de janvier 2022 par les locataires de la RIVP, leur indiquant une hausse de leurs charges d'énergie, d'en moyenne 40 euros supplémentaires par mois ;

Considérant que la décision d'E-Pango assumée par la présidente de son conseil d'administration, Anne LAUVERGEON, de ne pas respecter ses propres engagements contractuel est inadmissible et considérant que les graves conséquences d'un tel choix pèseront beaucoup trop lourdement sur les locataires en particulier les plus modestes ;

Considérant que nous ne pouvons pas laisser les fournisseurs d'énergies mettre en difficulté les locataires, et contribuer à accroître la précarité énergétique que vivent de trop nombreuses personnes dans des logements mal-isolés et parfois vétustes ;

Considérant le plan de lutte contre la précarité énergétique voté en Conseil de Paris en novembre 2021, qui prévoit un fonds de 1000 à 1500 euros par ménages pour l'aide aux financements de petits travaux ;

Considérant le vote d'un budget en hausse porté par les écologistes pour la rénovation énergétique des bâtiments du parc privé et pour les aides d'urgence dédiées à la précarité énergétique octroyées par le CASVP lors du Conseil de Paris en décembre 2021 ;

Considérant que les élu.e.s écologistes de Paris appellent à faire de la lutte contre la précarité énergétique un enjeu prioritaire de l'action publique parisienne, à la fois pour résorber les inégalités sociales et pour contribuer à réduire notre impact sur le climat ;

Considérant en effet qu'il est crucial de mener une politique ambitieuse en matière de politique énergétique en réduisant fortement les consommations d'énergie, en particulier d'énergies fossiles desquelles le gaz naturel fait partie, et dont le modèle n'est aujourd'hui plus soutenable ;

Considérant à ce titre qu'il est insensé de la part du chef de l'État de vouloir inscrire dans le cadre de la taxonomie européenne le gaz naturel, particulièrement nocif pour le climat car fortement émetteur de gaz à effet de serre, dans la classification des énergies « propres » ;

Considérant qu'il est urgent d'établir une véritable stratégie nationale pour faire face à l'explosion des prix de l'énergie, en particulier :

- *en investissant 10 milliards d'euros par an pendant 10 ans pour la rénovation énergétique ;*
- *en mettant en place un chèque énergie de 400 euros ;*
- *en soutenant à hauteur de 10 milliards d'euros les innovations et le développement des énergies renouvelables ;*

Sur proposition de Léa VASA, Sylvain RAIFAUD, Sylvie SCHERER, Thomas WATANABE-VERMOREL, Ulf CLERWALL, élu.e.s du Groupe Écologie Paris 10, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- *La Ville de Paris condamne fermement E-Pango pour ces agissements qui peuvent l'assimiler à un véritable fournisseur voyou ;*
- *Les locataires soient incités et accompagnés à demander une aide auprès du FSL énergie Plan climat accélération rénovation ;*
- *La Ville de Paris rappelle au gouvernement la nécessité d'engager beaucoup plus massivement des actions pour la transition vers des énergies propres au niveau national et exhorte les décideurs nationaux et européens à ne pas considérer le gaz naturel comme une « énergie propre ».*

Mme CORDEBARD remercie Mme VASA et laisse la parole aux élu.e.s.

M. JOUSSELLIN remercie le groupe écologiste pour leur vœu, dont les élu.e.s communistes partagent en grande partie les attendus. Il s'agit d'abord d'une question du pouvoir d'achat essentiel pour les locataires de la RIVP, après la baisse de 5 euros des APL en 2017 et la réforme des APL en 2021, pour laquelle un vœu collectif de la majorité avait été adopté en Conseil d'arrondissement, c'est une nouvelle fois le pouvoir d'achat des locataires de la RIVP qui est mis à dure épreuve. M. JOUSSELLIN rencontrera vendredi prochain les représentants de la RIVP dans une réunion trimestrielle qui lui permettra de disposer de plus d'éléments et de les communiquer aux élu.e.s. Le groupe PCF soutient fermement les demandes formulées dans le vœu écologiste, que ce soit la condamnation d'E-Pango ou les demandes de compensation et d'engagement de la part de la RIVP à reverser les sommes à ses locataires.

Toutefois, la situation actuelle est permise par la mise en concurrence, la dérégulations et l'éclatement des fournitures des fournisseurs de gaz. Les élu.e.s communistes continuent de regretter le démantèlement d'EDF et GDF et affirment l'urgence de disposer d'un service public de l'énergie qui permette une égalité d'accès à ces produits de première nécessité. C'est pourquoi ils proposent d'ajouter au vœu écologiste l'amendement suivant : *Que la Ville de Paris, en raison de l'échec de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité et du gaz décidée par l'Union Européenne,*

demande au gouvernement la mise en place d'un service public de l'énergie, seul capable de garantir une maîtrise des prix de l'énergie, le maintien de la péréquation des tarifs sur tout le territoire et la souveraineté énergétique de notre pays. Les élu.e.s écologistes ayant déjà accepté l'amendement proposé, le groupe communiste votera en faveur de leur vœu.

M. DELPLANQUE remercie les élu.e.s écologistes d'avoir eu l'initiative d'un vœu que le groupe Génération.s soutient pleinement. Le prix du chauffage est un sujet qui n'est pas souvent mis en avant dans le débat public. Cependant, 20% des ménages sont aujourd'hui en situation de précarité énergétique selon l'ADEME. La part du chauffage dans le budget des Français a considérablement augmenté au cours des dernières années. Pour ce qui est du gaz, qui concerne 42% des ménages, les prix ont évolué fortement à la hausse, plus 14% au 1^{er} octobre 2021 du tarif réglementé, plus de 32% depuis début 2019. C'est un sujet pour lequel le groupe Génération.s a proposé des amendements au Conseil de Paris en décembre 2021 dont un amendement de cinq cent mille euros proposé sur les aides sociales d'urgences en réponse à la précarité énergétique.

Pour réduire les dépenses d'énergie, il faut réduire la consommation à la source en isolant mieux les logements des plus précaires. C'est pourquoi le groupe Génération.s défend le programme ambitieux de la Ville de rénover l'ensemble de ses logements sociaux. Il faut également investir massivement dans les énergies renouvelables, ce qui permettrait de s'affranchir progressivement de la hausse des matières premières que la France subit actuellement. L'extension du réseau de chaleur urbain à un maximum de logements collectifs - dont il a été question dans le Conseil d'arrondissement de septembre - répond aussi à cet objectif.

Il est primordial que ces enjeux d'intérêt général restent sous la responsabilité publique. Les agissements de la société E-Pango montrent parfaitement que la privatisation des grands services publics - énergie, transports, santé - se fait toujours au détriment du contribuable et dans l'intérêt financier. Il est urgent d'arrêter cette logique en nationalisant l'énergie, comme l'affirment les élu.e.s communistes. Activer l'ensemble de ces leviers permettrait aux Parisien.ne.s de se chauffer moins cher. Mais dans un horizon plus proche, il est nécessaire d'aider les locataires lésés par E-Pango. Dans leur intérêt, tous les moyens doivent aujourd'hui être utilisés par la Ville et la RIVP contre ce « fournisseur voyou ». Depuis quelque temps, la législation permet d'ailleurs de mener des actions collectives. Cette piste pourrait être étudiée par la RIVP pour faire respecter le contrat en menant une action de groupe avec l'ensemble des locataires. Le groupe Génération.s votera en faveur du vœu écologiste et de l'amendement proposé par les élu.e.s communistes.

Mme CHIUSANO indique que l'augmentation de 40 euros par mois en moyenne de la facture d'énergie, qui touche les quelques 15 000 locataires de la RIVP, concerne 160 ménages dans le 10^e arrondissement. Cette situation, qui est inadmissible dans un contexte de crise sanitaire, sociale et économique, questionne la politique de mise en concurrence des fournisseurs d'énergie, politique qui ne permet pas de maîtriser les coûts et de protéger les citoyens dont la facture énergétique est le premier poste de dépense.

À Paris, 80 000 personnes sont en situation de précarité énergétique et jamais les questions de pouvoir d'achat n'ont été si étroitement liées à celles du coût énergétique. La hausse du prix du gaz actuelle constitue une alerte sociale qu'il faut prendre sérieusement en considération. Comme l'a rappelé M. DELPLANQUE, 42% des ménages français se chauffent au gaz. Mme CHIUSANO ajoute que plus de la moitié des logements sociaux sont chauffés au gaz, ce qui fait que les plus précaires sont les premières victimes de la hausse de son prix. L'investissement massif de la Ville de Paris dans la rénovation du parc social permettra de réduire les charges énergétiques et d'améliorer la qualité de vie de ceux qui en ont plus besoin. Cependant, l'État doit impérativement prendre des mesures d'urgence en renforçant la régulation du secteur de l'énergie et en mettant en place des dispositifs plus robustes de maîtrise des fluctuations des prix et d'encadrement des fournisseurs. Il doit également proposer des mesures compensatoires plus efficaces dans les situations de hausse brutale des coûts.

La Ville a dû faire face aux faiblesses répétées des politiques du gouvernement en abondant, fin 2021, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) à hauteur de 30%, en renforçant le dispositif « Paris Énergie Familles » et en mettant en place un fonds d'aide aux travaux des particuliers. La lutte contre la précarité énergétique est un enjeu prioritaire de l'action publique parisienne, pour le groupe Écologie Paris 10 qui présente le vœu et pour les élu.e.s socialistes du groupe Paris en commun qui ont

contribué à bâtir un plan de lutte contre la précarité énergétique qui a été adopté récemment en Conseil de Paris. Ses collègues, conseillères et conseillers du groupe Paris en commun à la Ville, porteront ces sujets au prochain Conseil et demanderont à la RIVP de poursuivre son ancien fournisseur afin d'obtenir un dédommagement qui devra bénéficier directement aux locataires. Ils demanderont également aux bailleurs de renforcer l'accompagnement des locataires afin de limiter les effets collatéraux sur les plus modestes. Enfin, ils demanderont à la Ville d'examiner la possibilité de renforcer davantage des dispositifs tels que le FSL, afin de continuer à pallier les défaillances du gouvernement en matière de lutte contre la précarité énergétique. Le groupe Paris en commun votera en faveur du vœu écologiste.

Mme CORDEBARD confirme que, tout en ayant préféré employer d'autres mots pour exprimer ses attentes, le groupe Paris en commun votera en faveur du vœu déposé par le groupe écologiste et de l'amendement proposé par le groupe communiste.

Le vœu déposé par les élu.e.s du groupe écologiste du 10^e arrondissement, relatif à la hausse tarifaire du prix du gaz suite à la rupture de contrat entre la société E-Pango et la RIVP, avec l'amendement proposé par le groupe communiste est adopté à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD invite M. JOUSSELLIN à présenter le troisième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S PC RELATIF À UNE PLAQUE RAPPELANT QUE LA JOCONDE VÉCUT DEUX ANNÉES DANS LE 10^e

M. JOUSSELLIN expose le contenu du vœu.

Considérant que La Joconde, peinte par Léonard de Vinci au XVI^e siècle, est un des tableaux les plus connus au monde ;

Considérant que le tableau réside en France depuis le XVI^e siècle, d'abord propriété de la collection royale à partir de 1518 et trouve sa place au Louvre à partir de 1870 ;

Considérant que le tableau fut volé en 1911 par un jeune homme italien du nom de Vincenzo Peruggia qui vivait cité Héron, dans le 10^e ;

Considérant que ce vol eut un retentissement international, tant d'un point de vue culturel que médiatique et politique ;

Considérant que les premières accusations se portèrent sur Guillaume Apollinaire qui fit plusieurs jours de prison alors qu'il était innocent ;

Considérant que la presse et les mouvements d'extrême droite accusèrent d'abord les juifs ou les conquêtes sociales d'être la cause de ce vol ;

Considérant que Vincenzo Peruggia cacha La Joconde chez lui pendant 28 mois à son domicile, cité Héron, et que Mona Lisa passa donc plus de deux années cachée dans le 10^e arrondissement ;

Considérant que ce n'est qu'en décembre 1913 que La Joconde fut retrouvée et qu'elle ne reprit sa place au musée du Louvre qu'en 1914 ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de donner toute sa place à la culture et aux œuvres d'art qui ont fait et font Paris ;

Considérant le parcours des femmes qui ont fait Paris initié par Laurence PATRICE et Karen TAIEB ;

Sur proposition des élu.e.s du groupe communiste, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu :

- qu'une plaque soit apposée cité Héron rappelant que *La Joconde* y fut cachée durant 28 mois, entre août 1911 et décembre 1913 ;

- qu'une fresque puisse être réalisée sur l'espace public près de la cité Héron représentant *La Joconde*.

Mme CORDEBARD remercie M. JOUSSELLIN et laisse la parole à M. WATANABE-VERMOREL.

M. WATANABE-VERMOREL remercie les collègues communistes et indique que le groupe écologiste est favorable à faire connaître « un Paris des anecdotes » qui participe à une relation plaisante avec l'Histoire. Il se réjouit également du fait qu'en fin de Conseil les élu.e.s puissent se pencher sur un sujet plus léger. Ce vœu lui inspire une réflexion sur le patrimoine immatériel de l'humanité que constitue une œuvre d'art à l'époque de son « hyper-reproductibilité technique », pour pasticher le titre d'un livre de Walter Benjamin.

Le vol d'une œuvre d'art à un musée ne peut pas être cautionné. Le musée est garant du maintien de l'œuvre dans le domaine public en assurant sa conservation et sa diffusion. À ce titre, il est malheureux de constater que nombre de grandes institutions nationales s'attachent à remplir la première de ces deux missions et bien moins la seconde. Le Louvre, qui vient de moderniser ses sites internet, n'a pas fait le choix de l'*Open Content* et, de ce fait, la reproduction de *La Joconde* telle qu'elle apparaît, par exemple, dans l'encyclopédie en ligne Larousse ne fait pas honneur au chef-d'œuvre. C'est d'autant plus malheureux que les droits de reproduction constituent une part très faible des recettes et apportent de moins en moins aux institutions. Les images et leurs données dépassent l'enjeu commercial pour s'inscrire dans l'économie des usages, qui fait évoluer les musées autrement et donne une nouvelle vie aux œuvres d'art.

Le contraste est fort avec Paris Musées, qui a pris la décision de mettre en ligne ses collections sous licence libre CC0 en novembre 2018. M. WATANABE-VERMOREL profite de l'occasion pour féliciter les personnels de Paris Musées qui ont mis en œuvre cette décision très rapidement. Plusieurs centaines de milliers de reproductions sont déjà accessibles à tout public pour n'importe quel type de projet. Il est possible de consulter ces archives précieuses directement sur le site de Paris Musées ou sur Wikimedia Commons, partenaire de l'opération, accompagnées d'une charte de « bon usage ». C'est de bon usage de citer ses sources et M. WATANABE-VERMOREL le fait en remerciant M. Pierre-Yves BEAUDOUIN pour ses articles qui ont nourri son intervention.

Mme DUMOULIN remercie les élu.e.s communistes pour leur vœu qui n'est pas aussi léger qu'il en a l'air, car l'articulation de la Petite Histoire avec la Grande Histoire permet aux citoyens de mieux s'approprier leur territoire. En tant que parente d'élève dans le 10^e arrondissement, Mme DUMOULIN peut témoigner du fait que les visites du quartier, organisées par des associations comme Histoires & Vies ou le Conseil des Seniors, sont vraiment très utiles aux enfants, auxquels elles font découvrir de nombreux métiers et connaître plein d'anecdotes et de particularités sur le territoire dans lequel ils vivent. À ce titre, les élu.e.s du groupe Génération.s soutiennent pleinement l'intention du vœu communiste.

Ils ont toutefois quelques réserves sur la proposition de la plaque, car ils ne sont pas convaincus qu'une plaque de type mémoriel soit parfaitement adaptée à la circonstance. Il est vrai cependant que la question des panneaux touristiques très richement renseignés, qui existent dans certains endroits de Paris, est actuellement « en jachère » et que la proposition de la plaque représente, pour le moment, la meilleure solution pour faire avancer le sujet. Le vœu communiste présente d'ailleurs l'intérêt de ne pas parler de « plaque commémorative » mais simplement de « plaque ». Celle-ci peut avoir des dimensions différentes, être installée à des hauteurs différentes et afficher des textes plus ou moins riches. C'est l'idée de relier un épisode de la vie du quartier avec la Grande Histoire, plutôt que celle de la commémoration, qui amène les élu.e.s du groupe Génération.s à voter en faveur du vœu communiste. Mme DUMOULIN profite de l'occasion pour proposer aux élu.e.s de réfléchir ensemble à la meilleure manière de réactiver les panneaux touristiques pour faire connaître dans les rues l'histoire de Paris.

Mme CORDEBARD la remercie et informe que le groupe Paris en commun votera en faveur du vœu communiste. Il faudra réfléchir en concertation avec les habitant.e.s aux meilleurs moyens possibles pour raconter l'histoire du 10^e arrondissement.

Le vœu déposé par les élu.e.s PC, relatif à une plaque rappelant que La Joconde vécut deux années dans le 10^e, est adopté à l'unanimité.

Mme CORDEBARD clôt la séance en remerciant l'ensemble de ses collaborateurs, aussi bien ceux qui sont présents à la Mairie que ceux qui ont travaillé à distance pour préparer le Conseil. Elle remercie la directrice générale des services, Célia MELON, ainsi que la directrice générale adjointe, Claudie FLAMANT, qui a rejoint l'équipe municipale peu de temps avant la crise sanitaire et qui a fait aujourd'hui son dernier Conseil d'arrondissement. Elle la remercie chaleureusement pour son travail efficace et notamment pour sa contribution à la création du centre de vaccination du 10^e. Madame la Maire informe que la prochaine séance du Conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 7 mars dans les locaux de la Mairie, si les conditions sanitaires le permettent, et souhaite à toutes et à tous une belle soirée.

La séance est levée à 21h34.